

28e ANNÉE

JUIN 1907

No 10

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



L'HONORABLE TOUSSAINT POTHIER

Souvenir historique

Le 24 juin 1615, première messe sur le sol canadien depuis le départ de Jacques Cartier. Cette messe fut célébrée par le R. P. Denis à la rivière des Prairies (dans le comté d'Hochelaga, aujourd'hui).

Nos institutrices

Elles ont à remplir une mission bien délicate, difficile parfois et méritoire toujours. Voilà pourquoi les autorités songent souvent à améliorer le sort de celles qui forment les trois-cinquièmes du personnel enseignant dans la province. Déjà des primes sont accordées à plusieurs des plus méritantes par l'entremise des inspecteurs d'écoles. Et l'année dernière, des primes spéciales étaient établies en faveur des institutrices (et des instituteurs) qui enseignent au moins depuis quinze ans. En même temps que ces primes, le gouvernement, d'après la recommandation que lui en avait faite le Comité catholique, ouvrait un concours parmi les municipalités scolaires, offrant une récompense spéciale à toutes celles qui payent *au moins* \$100 aux institutrices et remplissent le mieux leurs autres devoirs scolaires.

Toutes ces mesures ont été appréciées à leur juste valeur par les institutrices ; elles sont un encouragement pour toutes celles—et elles sont nombreuses—qui désirent persévérer dans la carrière enseignante.

Mais une autre mesure qui compléterait les deux dont nous venons de parler, serait l'établissement, à brève date, d'une prime viagère en faveur de toute institutrice qui est admise à la retraite. Cette mise à la retraite signifie *vingt années* d'enseignement actif, au minimum, et cela en cas de maladie ; il n'y a que celles qui enseignent pendant 35 ans qui ont le droit de recevoir une pension complète, laquelle ne dépasse pas, en moyenne, \$50. par année.

Eh bien ! le jour où le gouvernement pourra compléter son œuvre si bien commencée, chaque institutrice aura la certitude qu'en plus de sa pension minimale, une rente viagère de \$25. au minimum, viendra s'ajouter au montant que lui garantit le fonds de pension.

Ce sera là la mesure la plus propre à retenir dans l'enseignement l'élite des institutrices.

C.-J. M.

AVIS IMPORTANT

A partir de septembre 1907, un seul numéro de *L'Enseignement Primaire* sera adressé à chaque école sous contrôle, et cela même dans le cas où plusieurs titulaires enseignent dans la même institution. *C'est là la teneur de notre contrat avec le gouvernement.* Bien que nous ne soyons rétribués que pour un numéro par école, dans un grand nombre de cas, nous adressons deux et même trois numéros pour la même école, et cela depuis 1898. Le fardeau est devenu trop lourd, et avec la nouvelle année scolaire, cessera l'envoi gratuit de toutes les livraisons adressées en dehors de nos obligations officielles.

Le gouvernement, en fournissant à chaque école un abonnement à notre revue, fait son devoir généreusement. Pourquoi les commissions scolaires ne l'imiteraient-elles pas en payant à leur tour quelques abonnements supplémentaires dans tous les cas où plus d'une institutrice enseigne dans la même école ? Nous savons qu'il est préférable que chaque institutrice soit pourvue de la revue pédagogique.

Avis donc au personnel enseignant et aux commissions scolaires.

Toute commission scolaire qui paiera cinq abonnements, recevra une remise de 20%, réduisant l'abonnement de \$1.25 à \$1.00.

PEDAGOGIE

Réflexions à l'occasion du mois de juin

Chaque année, le 24 juin rappelle à notre petit peuple ses glorieuses origines et sa noble mission sur les bords du Saint-Laurent.

En ce mois, dont l'un des jours est consacré tout entier à la glorification de la patrie canadienne-française, il est bon que les instituteurs et les institutrices se recueillent, afin de vérifier si la formation donnée à l'enfance et à la jeunesse correspond aux besoins de l'heure présente.

Certes, nous avons conscience que nos élèves apprennent à l'école primaire à *connaître* et à *aimer Dieu*, à *connaître* et à *aimer l'histoire* de notre pays.

Mais, insiste-t-on assez sur le troisième devoir : **SERVIR**.

Il ne suffit pas de connaître Dieu et son Eglise, de les aimer intérieurement ; ce qu'il importe surtout, c'est de servir Dieu en obéissant à son Eglise en tout, partout et toujours, dans la vie publique comme dans la vie privée.

Il ne suffit pas de connaître les hauts faits de nos ancêtres, d'aimer les annales qui les racontent ; ce qu'il importe surtout, c'est d'imiter la fidélité, le courage et l'honnêteté de ces admirables habitants canadiens qui préférèrent leur autonomie nationale aux places, aux honneurs et à l'or du pouvoir.

Malheureusement, de nos jours, combien trop grand est le nombre des nôtres dont les actes sont en contradiction formelle avec les principes religieux ou patriotiques ?

Voyez ce Canadien français : il va à la messe tous les dimanches, fait ses Pâques, fréquente même assez souvent les Sacrements. Eh bien ! sous le moindre prétexte, à tort ou à raison, plutôt à tort qu'à raison, il critique ouvertement et sans mesure l'autorité religieuse, en présence des humbles, voire même des enfants.

Voyez cet autre : il sait que l'ivrognerie est la source des maux les plus graves ; que ce vice redoutable éloigne des pratiques religieuses ceux qui en sont les esclaves, qu'il ruine la famille et affaiblit la nationalité. Eh bien ! il signera des requêtes demandant l'octroi de licences de buvettes et combattra ceux qui s'opposent au règne diabolique de l'alcool. La pusillanimité ou l'intérêt triomphe du devoir.

Que dire de ceux qui, sans nécessité aucune, par basse complaisance, à la façon des chiens couchants, se soustraient ridiculement à leur devoir de parler français dans les affaires, sur la rue, à bord des chars ou dans les hôtels !

• Hélas ! il nous faut maintenant descendre dans les bas-fonds et signaler avec honte ces centaines, je n'ai pas le courage de dire ces milliers, de nos frères par le sang et la foi qui passent une partie de leur vie dans ces antres maudits que l'on nomme auberge, buvette, *bar-room*, *saloon*.

C'est là que le Canadien perd sa dignité, sa fierté, son indépendance, et souvent sa foi ; c'est là qu'il apprend à se moquer de la religion et de ses prêtres ; c'est là que le sens moral est faussé ; à tel point que vendre son vote ou se parjurer est bagatelle aux yeux de l'ivrogne !

Et les blasphémateurs !

Écoutez ce charretier ou ce manoeuvre : à propos d'un rien, il vomit l'injure à Dieu, son créateur, au Christ, son sauveur, à la Sainte Vierge, sa mère, au Baptême, gage de sa rédemption. Et ce qui est encore plus attristant, c'est que le laboureur lui-même, l'homme des champs, quand tout ce qui l'entoure l'invite à chanter ou à jouir en silence des beautés de la nature, se livre parfois aussi, contre son cheval ou son bœuf, à des excès de colère presque toujours accompagnés de *sacres* ou de blasphèmes.

Enfin, l'honneur, l'honnêteté, sont-ils assez respectés ? Dans les marchés, ne retire-t-on pas trop souvent la parole donnée, et cela sans scrupule. La vérité elle-même, est-elle toujours à l'abri du mensonge ou du déguisement.

Certes, je le sais bien, les défauts que je viens d'énumérer ne sont pas le lot exclusif de notre race : les autres en souffrent aussi. Mais, en grande partie du moins, ils étaient inconnus de nos pères, ou s'ils étaient connus, ils exerçaient moins d'empire.

La marée montante de la lâcheté nationale, de l'ivrognerie, du blasphème et de la malhonnêteté dans les affaires est un signe, sinon de décadence, du moins d'affaiblissement sur lequel il est bon de réfléchir.

L'école primaire catholique peut faire beaucoup pour prévenir les générations futures des germes de corruption qui exercent tant de ravage dans notre société actuelle.

C.-J. MAGNAN.

CHOSSES DE FRANCE

Mauvais instituteurs — J.-J. Rousseau jugé à sa valeur

Sous le titre de *Mauvais instituteurs*, un académicien-député, Maurice Barrès, dénonce avec énergie, dans une conférence publiée dans la *Revue hebdomadaire*, le rôle anti-catholique et anti-social joué par la majorité des instituteurs en France.

Sur quoi porte d'abord l'action des mauvais instituteurs, M. Barrès le proclame dès le début de sa conférence. « C'est sans doute comme rival, parce qu'il est le prêtre en veston d'une religion nouvelle, parce qu'il a un catéchisme laïque et que sa maison d'école est la concurrence de l'église : le « mauvais instituteur » ne déteste rien tant que la religion catholique... » Et l'orateur raconte cette tragique histoire de la fillette de sept ans à qui l'instituteur fait réciter son *Pater* et son *Ave Maria*, debout sur une table et dont il hache chaque parole de commentaires ironiques ou méprisants. Il affirme que, dans cette commune, « tout enfant que ses parents envoient à la messe est prévenu que, s'il y persiste ou s'il fait sa première communion, il sera privé du certificat d'études ».

M. Barrès s'en prend surtout aux doctrines qui fanatisent l'instituteur, en un mot aux chefs de l'enseignement anti-clérical :

« M. Aulard, professeur à la Sorbonne, est assurément dégoûté, dit-il, par la basse scène que je viens de décrire, — comme il est dégoûté, je suppose, par l'instituteur d'Yvetôt qui confisque et lit à la classe moqueuse « l'examen de conscience » que venait d'écrire un enfant, à la veille de sa première communion, — mais il a déclaré, ce M. Aulard, cet homme considérable par ses dignités et, disons-le, par ses travaux, il a déclaré dans les *Annales de la jeunesse laïque* : « L'office de notre doctrine de libre-pensée, sa raison d'être et son but, c'est de désagrégier la religion. Ne disons plus : Nous ne voulons pas détruire la religion. Disons au contraire : Nous voulons détruire la religion. » Et c'est bien lui, Aulard, ou du moins sa pensée qui, par l'office d'un inférieur, tourmente la petite fille catholique sur la table branlante de l'école d'Aliboron.

« La tâche sociale des maîtres a d'ailleurs été précisée dans la *Revue de l'enseignement primaire*, qui a 14,000 abonnés, par le professeur Chauvelon : « L'ennemi, dit-il, c'est l'Eglise et les tyrannies qu'elle abrite et qu'elle déguise : tyrannie militariste, tyrannie capitaliste, tyrannie bourgeoise, toutes les castes, toutes les calottes. »

Voilà où en sont rendus les instituteurs en France. Les instituteurs canadiens ne sauraient donc trop se mettre en garde contre les idées françaises qui ne sont pas nettement catholiques.

M. Jules Lemaitre, membre de l'Académie française, dans une série de conférences, a récemment brisé le renom de réformateur qui s'attache au nom de J.-J. Rousseau, l'un des principaux inspirateurs de la Révolution. Rousseau fut un novateur en doctrine d'éducation. Nos lecteurs liront donc avec intérêt la conclusion du travail magistral de Lemaitre :

« Tel est l'homme, dit-il, enfant et adolescent vicieux, vagabond indiscipliné, menteur et larron (la dernière fois voleur de vin, à vingt-huit ans, chez M. de Mably,) protestant compliqué d'un catholique, d'ailleurs profondément malade, perdu de névrose, candidat à la folie, — tel est l'homme qui, à vingt-neuf ans, s'en va chercher fortune à Paris, et qui, quelques années plus tard entreprendra la réforme de la société et s'établira professeur de vertu. »

Organisation politique, administrative et ecclésiastique du Canada

(Instruction civique)

Une nouvelle édition de *l'Organisation politique et administrative du Canada*, par le professeur C.-J. Magnan, est sous presse. Ce manuel est rédigé suivant les règlements du Comité catholique et *suit pas à pas* le programme d'Instruction civique porté au Programme d'études.

Cette nouvelle édition comprend l'organisation ecclésiastique. Elle est moins chargée que l'ancienne : ne contenant exactement que ce qu'indique le Programme.

L'ouvrage sera mis en librairie dans la première quinzaine de juillet.

J.-A. Langlais & Fils,
Éditeurs.

L'instruction publique dans la province d'Ontario

*La disparition des Instituteurs—Installation défectueuse des écoles—
Salaires trop faibles*

Le dernier rapport du ministre de l'Instruction publique d'Ontario démontre à l'évidence que la province-sœur n'est pas en avant de Québec, sur le terrain de l'Éducation. Laissons parler le ministre, M. le Dr Pyne :

« Dans maints districts, lit-on dans le rapport, les écoles rurales sont encore ce qu'elles étaient il y a vingt-cinq ans. D'une façon générale, elles n'ont nullement bénéficié des progrès du pays. Leur installation, leur outillage sont absolument défectueux. Quant aux salaires payés aux instituteurs, bien qu'ayant légèrement augmenté, ils sont encore absolument insuffisants. Aussi les meilleurs instituteurs quittent-ils les écoles rurales pour accepter des emplois plus rémunérateurs que l'enseignement, ou bien ils vont dans l'Ouest où au lieu de \$250 à \$350 par an, ils gagnent facilement de

\$600 à \$800. C'est un fait incontestable, dit M. Pyne, que depuis des années nos écoles normales ont formé des instituteurs pour le Manitoba et les territoires de l'Ouest.

« On a dû remplacer les instituteurs de premier ordre qui s'en allaient par les premiers venus. Les statistiques établissent que le nombre des instituteurs pourvus de certificats temporaires inférieurs aux diplômes de troisième classe, qui était de 463 en 1903, s'était élevé à 954 en 1905 et sera plus considérable encore cette année. Dans les villes même, sur 2985 instituteurs, on en trouve 506 seulement qui soient porteurs de diplômes de première classe, 2,159 sont pourvus de diplômes de seconde classe, 232 de 3ème classe et 38 enfin n'ont que des certificats temporaires inférieurs au diplôme de 3ème classe.

« L'instituteur tend à disparaître complètement des campagnes. Presque partout il est remplacé par l'institutrice. C'est généralement une jeune fille de 17 à 20 ans qui, après deux ou trois ans d'enseignement se marie ou s'en va chercher à la ville une situation plus lucrative. En 1903, il y avait dans les écoles rurales d'Ontario 1542 instituteurs contre 4,115 institutrices ; en 1905, on comptait 1,320 instituteurs contre 4,374 institutrices. Dans les villes, la proportion n'est guère moins alarmante. En 1903, on recensait dans les écoles urbaines 520 instituteurs contre 2,383 institutrices. Mais les chiffres les plus frappants sont donnés par les statistiques de l'Ecole normale. En 1901, 121 instituteurs suivaient les cours de l'Ecole normale ; en 1902, il y en avait 123, mais de 1903 à 1906 le nombre des élèves de l'Ecole normale a été successivement de 14, 22, 18 et 20. Sur les 1,162 élèves qui ont suivi les cours de l'Ecole normale au cours des trois dernières années, 74 seulement étaient des instituteurs. »

A propos d'école modèle

(Suite et fin)

Voici maintenant quelques statistiques officielles qui illustreront mieux ce que j'ai affirmé au mois dernier.

Dans les rapports des divers surintendants depuis 25 ans, il appert les faits suivants :

En 1880, il y avait	354	instituteurs laïques	et	4368	écoles
" 1890	" "	323	" "	" "	" "
" 1900	" "	275	" "	5047	" "
" 1906	" "	219	" "	6015	" "
				6503	" "

On remarque sur le dernier nombre, 6503 écoles de tous genres, il y en a 791 modèles et académiques, et 5573 élémentaires—ce qui fait une balance de 139 pour les écoles normales, les écoles d'application annexées aux écoles normales, les collèges classiques, les universités, les écoles des sourds-muets et aveugles, les écoles des arts et métiers et les écoles du soir.

Les chiffres cités plus haut démontrent que, dans l'espace de 26 ans, le nombre d'écoles a augmenté de plus de 50%, tandis que le nombre d'instituteurs a diminué de 60%. En 1880, nous avions un instituteur pour chaque fois 12 écoles, tandis qu'aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un pour 30 écoles.

Je n'aurais pas besoin d'ajouter que ce ne sont pas les sujets qualifiés qui font défaut, car on sait que les écoles normales fournissent, chaque année, un bon contingent d'instituteurs brevetés.

Cependant, dans son dernier rapport, M. le Surintendant nous dit qu'il n'y a que 104 instituteurs diplômés d'une école normale qui enseignent dans cette province.

Sur le nombre de 219 instituteurs laïques, 150 environ font la classe dans les villes, c'est-à-dire qu'il en reste à peu près un (mathématiquement parlant) pour chaque comté rural de la province. Ou plutôt, il y en a encore moins que cela, puisque

dans 23 comtés, comprenant 584 municipalités scolaires, il n'existe pas une seule école de garçons, sous la direction d'un instituteur laïque.

Comme je le disais à M. le Surintendant, dans l'extrait que j'ai cité dans mon premier article, la cause principale de l'éloignement des normaliens de la carrière pour laquelle ils sont formés provient du fait que les salaires sont en général trop maigres pour les y attirer, et s'en faire un gagne-pain honorable.

Il est facile de s'en rendre compte par les quelques chiffres suivants puisés à source officielle : dans les écoles élémentaires, les instituteurs catholiques reçoivent, dans les campagnes, \$262. par année, en moyenne, tandis que leurs confrères protestants sont payés \$460. ; dans les écoles modèles et académiques, les instituteurs laïques catholiques reçoivent, à la campagne \$341., en moyenne, tandis que leurs confrères protestants sont payés \$714.

Ces données sont d'une éloquence trop pénible pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter un seul mot.

Maintenant il ne me reste plus qu'à rappeler certaines démarches qui ont été faites, depuis une couple d'années, par l'Association des inspecteurs d'écoles, et celle des instituteurs de la circonscription de Québec, pour éveiller l'attention publique et demander des secours aux autorités.

En effet, en 1905, les inspecteurs réunis en convention annuelle, ont échangé leurs vues à ce sujet, et, dans un *mémoire* adressé aux membres du Conseil exécutif, aux députés et au Comité catholique, ils priaient le gouvernement d'employer une partie des \$50,000. votées à la session précédente pour l'instruction publique, à créer des primes qui pourraient être avantagement employées à donner un octroi spécial aux municipalités scolaires où l'on aura établi une bonne école de garçons, dirigée par un instituteur. »

De leur côté, les instituteurs, en congrès à l'École normale Laval, au mois de mai 1906, après discussion en arrivèrent à la même conclusion que les inspecteurs d'écoles et décidèrent d'envoyer une requête au gouvernement provincial, pour lui demander une aide. Cette requête a été publiée dans *L'Enseignement Primaire* du mois de mars dernier, page 408. Après l'énumération des divers motifs à l'appui de cette demande, la pétition se terminait par les paroles suivantes :

« Nous vous prions de bien vouloir accorder une subvention de \$100. à toute com-
« mission scolaire qui établira une école modèle ou académique de garçons, conformé-
« ment aux lois et règlements de l'Instruction publique, à condition que la dite com-
« mission s'engage à payer un traitement minimum de \$400.00 à l'instituteur qui sera
« chargé de la direction de cette école. »

Ces diverses demandes ont été favorablement accueillies, et je suis porté à croire que le gouvernement les a inscrites sur son carnet d'étude.

Cette idée, d'ailleurs, a fait du chemin depuis quelque temps—je suis heureux de le constater. Une preuve, entre autres, c'est qu'à la fin de la dernière session provinciale, un député d'un comté rural, M. Ernest Roy, de Montmagny, quand est venu le moment de voter le budget de l'Instruction publique, a demandé avec instances au gouvernement, de prendre les moyens d'encourager l'établissement d'un plus grand nombre d'écoles de garçons, sous la direction d'un maître, dans les campagnes.

M. L.-Rodolphe Roy, secrétaire de la province, au nom du gouvernement, a répondu que cette suggestion leur avait déjà été faite et qu'elle était le sujet d'une étude sérieuse de leur part.

Je fais donc des vœux pour que ces paroles d'encouragement prononcées par le secrétaire de la province aient une suite et qu'elles se cristallisent sous une forme tangible dans un avenir rapproché. Ce gouvernement prouvera ainsi une fois de plus qu'il a à cœur l'exécution de son beau et bon programme et qu'il ne perd aucune occasion de se montrer digne de la confiance populaire.

Je terminerai cette étude, que je voudrais voir plus courte, en faisant un appel à l'intelligence et au patriotisme de mes compatriotes, et en résumant ce que j'ai tenté de démontrer, à savoir :

- 1° Qu'il est bien vrai que le nombre d'écoles de garçons, sous la direction d'un maître, diminue graduellement ;
- 2° Qu'il est nécessaire que les garçons, rendus à l'âge viril, soient instruits et formés par des instituteurs ;
- 3° Que le manque d'hommes instruits, dans nos campagnes surtout, est de nature à retarder tout progrès ;
- 4° Que l'école modèle de village est la seule où la plupart des familles puissent faire instruire leurs garçons, et les mettre ainsi en état de devenir des citoyens éclairés et utiles à la société ;
- 5° Que le principal obstacle à l'établissement de ces écoles est dû à l'impossibilité qu'il y a pour les instituteurs de vivre avec les faibles salaires qu'on leur offre.

Maintenant, je voudrais croire que les habitants de cette province sont partout assez soucieux de leurs propres intérêts, assez soucieux de la formation des générations montantes, assez fiers de notre histoire nationale et de ses patriotiques exemples pour s'imposer les sacrifices nécessaires et propres à assurer une bonne instruction à leurs fils.

C'est l'application d'un principe faux en économie politique que de prétendre—comme c'est l'impression chez un trop grand nombre des nôtres—qu'ils ont raison de compter presque exclusivement sur le gouvernement pour faire l'instruction de leurs enfants, ce devoir ne lui est pas absolu et il n'en a pas le droit non plus, ce sont les premiers qui ont l'obligation morale de donner à leurs enfants une instruction en rapport avec le milieu où ils vivent et les ressources pécuniaires dont ils disposent. « La mission du pouvoir civil ou de l'État, » disait M. le Surintendant de l'Instruction au dernier congrès des instituteurs à Trois-Rivières, « est seulement de venir en aide aux parents et de leur prêter son concours, car il n'a pas reçu de Dieu la mission d'enseigner.

« Comme l'a dit Dom Benoît, l'État a le droit de surveiller l'éducation et d'intervenir dans l'école, en la mesure où le bien public le demande, à la condition toutefois de ne pas porter atteinte aux droits antérieurs de la famille et de respecter l'autorité supérieure de l'Eglise. »

Bref—et ce sera là mon dernier mot—J'ai assez de confiance dans mes compatriotes pour croire qu'ils ont encore plus à cœur leur accroissement en science qu'en nombre ; qu'ils sont doués d'un patriotisme assez éclairé et d'une foi assez vive pour apporter à ce problème toute l'attention et l'étude qu'il mérite. Suivant mon humble avis, c'en est un des plus importants pour nous, et il importe de lui trouver une solution favorable, à courte échéance, si nous voulons, au moins sur les bords du St-Laurent, non seulement maintenir le terrain gagné, mais préparer une génération qui saura lutter avantageusement avec les peuples que nous côtoyons, et faire de cette province française le joyau et l'orgueil de la confédération canadienne.

G.-E. MARQUIS,
Insp. d'écoles.



DOCUMENTS SCOLAIRES

Résumé du rapport du visiteur des écoles de la commission scolaire de Montréal

Dans un rapport détaillé sur chacune des cinquante écoles qui relèvent du bureau des Commissaires catholiques romains de la cité de Montréal, j'ai tâché de donner une idée de l'organisation pédagogique et disciplinaire de ces différentes maisons, où l'on se dévoue pour le progrès matériel, intellectuel et moral de l'enfance et de la jeunesse. Aujourd'hui, je vais condenser sous différents chefs, à titre de conclusions et de suggestions, les remarques que j'ai faites au cours de mon travail.

Langue maternelle.—La plupart des enfants, des garçons surtout, éprouvent pour la rédaction et la composition française une difficulté qui leur fait prendre en dégoût cette matière du programme. Evidemment ces exercices demandent de la réflexion et des efforts personnels. Aussi faut-il commencer de bonne heure à initier les élèves à cette spécialité.

Il importe aussi d'insister sur le bon langage. N'est-il pas déplorable d'entendre si mal parler la langue française ? Ce qui est pis encore, c'est que chez nous, nous avons deux langues : une plus soignée dans les classes et quand on est obligé de parler en public, l'autre plus négligée, dont on se sert en récréation et dans la rue. Il faut obtenir que toujours et partout les enfants appliquent les règles qu'on leur explique en classe.

Lecture.—La méthode phonique est en usage dans deux écoles de garçons, et dans deux écoles de filles mentionnées dans mon rapport.

Tous les maîtres connaissent bien ce que la pédagogie enseigne au sujet de la lecture. Mais songent-ils toujours à appliquer ces principes, suivant que cet exercice se fait dans le cours élémentaire, au cours moyen ou au cours supérieur.

Leçons de mémoire.—Autrefois, on a voulu réagir contre certains abus : sous prétexte que l'on cultivait la mémoire au détriment de l'intelligence, on a aboli tous les exercices de mémoire. N'est-ce pas corriger un excès en tombant dans l'excès opposé ? Dans la plupart des écoles pourtant, on comprend très bien que la mémoire, dont on a dit tant de mal dans sept ou huit autres écoles, est une faculté de l'âme qui a son importance. Ils ont parfaitement raison, les pédagogues, qui ont écrit les lignes suivantes : « La vérité est que la mémoire et le jugement peuvent, au contraire, se prêter un mutuel appui : plus on sait et plus on est apte à comprendre » ; et d'autre part, « mieux on a compris et plus facilement on retient. On ne saurait donc trop développer la mémoire des enfants, mais à une double condition : 1° qu'on ne leur fera rien apprendre qui ne mérite d'être retenu ; 2° qu'ils n'apprendront rien qui n'ait été préalablement saisi par leur intelligence et bien compris. »

On semble avoir horreur en certains endroits de faire apprendre des morceaux choisis. Mais comment peut-on se flatter d'enseigner convenablement la langue française sans l'aide des auteurs qui l'ont illustrée ? C'est avec eux que l'enfant enrichera son vocabulaire, si pauvre naturellement, fera provision d'idées, formera son jugement et son goût ; insensiblement son élocution s'améliorera ; il pensera plus juste et s'exprimera mieux.

Encombrement des classes inférieures.—Une des plaies scolaires à Montréal, c'est le grand nombre d'enfants qu'on trouve dans les classes inférieures. Il n'est pas rare de rencontrer soixante, soixante-quinze ou quatre-vingts enfants dans une pièce, sous la direction d'un seul maître ou d'une seule maîtresse. Malgré tout le dévouement que l'on déploie, il est bien difficile, dans de pareilles conditions, de faire progresser rapidement un aussi grand nombre d'enfants. Il faut donc de nouvelles écoles. Et si l'on voulait s'en convaincre encore davantage, on n'aurait qu'à faire les statistiques des nombreux enfants qui demandent leur admission à l'école et que l'on est obligé de refuser en bon nombre d'endroits à cause de l'exiguïté du local. Bâtir des écoles :

voilà une mesure progressive qui permettra à tant de pauvres petits d'apprendre à lire, à écrire, à compter ; à tant d'autres, à ne plus se sentir les coudes sur les coudes tant les pièces sont trop étroites.

Cours spéciaux.—Dans les sept écoles sous contrôle, la Commission scolaire procure aux élèves l'avantage de recevoir les leçons d'un professeur de travaux manuels et d'un professeur de culture physique.

L'introduction des travaux manuels dans l'enseignement primaire a pour but de donner aux enfants le goût des occupations manuelles, et combattre ainsi les ambitions bureaucratiques. Cet enseignement donnera une plus haute idée de ce genre de labeur et concourra à l'éducation physique en exerçant les membres et en donnant aux doigts toute la dextérité qu'on peut développer en eux.

Mais il faut bien noter que les professeurs de dessin devront donner leurs leçons en vue de préparer les enfants pour les travaux manuels. Les traités de pédagogie insistent à bon droit sur ce point.

La gymnastique est en honneur dans les écoles sous contrôle. Il semble indubitable que les garçons des écoles subventionnées regardent d'un œil d'envie leurs camarades mieux partagés sous ces deux points de vue.

Pour les filles, le programme des travaux manuels diffère naturellement de celui des garçons, et comprend au lieu d'exercices de menuiserie ou de forge, les travaux à l'aiguille, etc.

Discipline.—Le problème de l'éducation est un problème éternel qui varie et se rajeunit avec les siècles. Il est résolu provisoirement, jamais définitivement. Mais aujourd'hui comme hier, l'œuvre de l'éducation n'a vraiment qu'un objet : former, développer, perfectionner l'homme dans toutes ses facultés. Or l'homme est très varié, très complexe. Il a des facultés physiques et musculaires, morales et intellectuelles, artistiques et religieuses. Par conséquent, quand on traite d'éducation, il s'agit de résoudre le problème de la formation de l'être humain, au point de vue physique et musculaire, artistique et intellectuel, moral et religieux. Or parmi les facultés de l'homme il en est une dont la culture et le développement s'imposent ; c'est la volonté, parce que la volonté est la faculté maîtresse de toutes les autres.

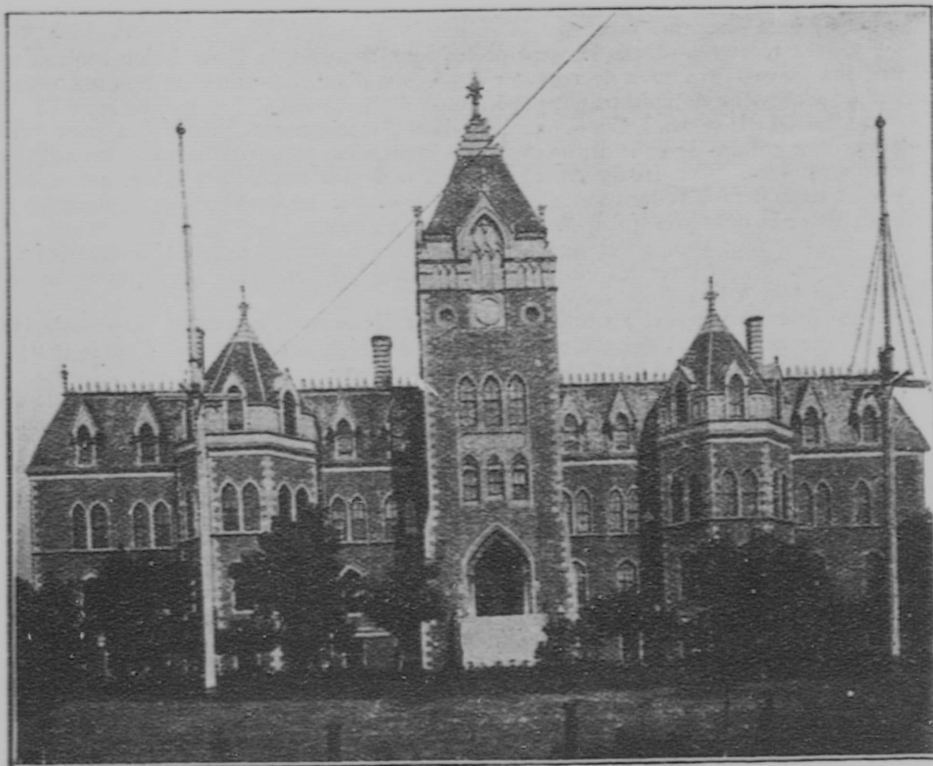
La discipline, que l'on tend à discréditer de nos jours, a son rôle à jouer dans la formation des volontés. C'est elle qui les gouverne, en les soumettant au joug d'une autorité respectée et aux salutaires contraintes de la surveillance, qui doit être dans toutes nos écoles, « une préservation procurée par la tendresse, un contrôle exercé par l'amot.r. » Je rappelle ces principes pour quelques-uns qui les oublient.

Assiduité.—Les absences sont trop fréquentes surtout dans certains quartiers de la ville. Il y a là un indice d'une profonde apathie ou d'une grande négligence de la part des parents. On oublie facilement que l'éducation est une grande œuvre intellectuelle et morale, qui doit s'accomplir avec l'aide de ceux qui président au foyer domestique. S'il est une part active qui revient à l'enfant et au professeur dans la culture des âmes, il en est une autre qui est le partage des parents. Les pères et les mères ne doivent pas se contenter de choisir une école pour leurs fils et leurs filles. Ils doivent veiller scrupuleusement, pour être bien sûrs que l'école buissonnière n'est pas plus en honneur que l'école régulière. Qu'ils examinent toujours avec soin les bulletins donnés à leurs enfants et qu'ils suivent les progrès ou constatent la cause des insuccès. Ils ne doivent pas non plus ruiner l'autorité du maître en prenant fait et cause pour l'enfant, qui ne tarderait pas, du reste, à se soustraire ensuite à l'autorité paternelle elle-même.

Le tout respectueusement soumis,

L'abbé Ph. PERRIER,

Visiteur des Ecoles de la Commission scolaire catholique de Montréal.



L'école normale Jacques-Cartier, Montréal

Cette institution célébrera, les 24 et 25 de ce mois, son cinquantenaire de fondation. A cette occasion, des fêtes considérables auront lieu.

Dans une très belle lettre adressée aux anciens élèves de l'Ecole normale Jacques-Cartier, M. l'abbé N. Dubois, principal, rappelle en termes heureux l'œuvre accomplie par cette maison, convie les normaliens dans les termes qui suivent :

« Tous les ans, elle voit sa jeunesse se renouveler quand une nouvelle génération vient demander à sa vieille expérience des exemples et des leçons. Mais la joie de donner l'hospitalité aux Benjamins de la famille ne lui fait pas oublier les aînés, dispersés au loin et qui font toujours son honneur et sa gloire. C'est à ceux-ci qu'elle s'adresse aujourd'hui et d'une voix pleine d'émotion elle les convie à une grande fête de famille. Elle veut voir tous ses fils encore vivants, pleurer avec eux les disparus, chanter les espoirs de l'avenir. Vous ne voudrez pas, Monsieur et cher ami, rester sourd à la voix aimée de votre *Alma Mater*. Vous ne refuserez pas de venir vivre un instant la vie d'autrefois, les jours de vos jeunes années, quand, sous la direction de vos professeurs vous vous prépariez à une vie d'honneur et de dévouement. Ce sera pour vous la fête du cœur, la fête de l'affection filiale. »

M. le principal fait ensuite à tous cet appel ému :

« Vous viendrez aussi presser la main de vos confrères d'études, qui vous parleront de leur joie, de leurs peines, des années vécues à l'ombre des murs du vieux Château Ramesay et dans l'édifice plus spacieux du Parc Lafontaine. Vous renouerez les liens que le temps ou les préoccupations de la vie auront un instant relâchés. Oui, venez boire la coupe de l'amitié avec ceux que vous appelez jadis du beau nom de confrères. Vous rendrez aussi par votre présence aux fêtes jubilaires un solennel hommage à l'œuvre patriotique, nationale et religieuse accomplie pendant un demi-siècle par l'institution qui aime votre jeunesse, remplit votre intelligence et votre cœur des meilleures aspirations et des plus nobles ambitions. »

Nous souhaitons aux fêtes du cinquantenaire de l'Ecole normale Jacques-Cartier un succès complet.

METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Un morceau de laine qui tient chaud et qui tient froid

Questions à poser aux élèves pour leur faire apprendre l'histoire *Histoire que le maître raconte aux élèves en causant avec eux.*

Que faisait le père du petit Joseph ? N'oubliez pas de parler de la saison.

Le père du petit Joseph travaillait, en automne, assez loin de la maison et, comme l'ouvrage pressait beaucoup, il n'avait pas le temps de venir à la maison pour prendre son repas du midi.

Comment la mère s'y prit-elle pour faire parvenir le dîner à son mari ?

La mère envoya son petit Joseph porter le dîner à son père, et pour que la soupe ne refroidisse pas, elle enveloppa le vaisseau qui la contenait d'un grand morceau de couverture de laine.

Comment le père trouva-t-il la soupe malgré le froid ?

Lorsque Joseph arriva près de son père, la soupe était encore bien chaude, malgré le froid qui commençait déjà à faire pressentir le rude hiver.

Joseph fut-il surpris de voir la soupe chaude ?

Cela n'était pas étonnant et le petit Joseph n'y porta pas grande attention, car il savait comme vous que la laine a la propriété de tenir chaud.

Qu'est-ce qui étonna Joseph l'été suivant ?

Mais ce qui surprit beaucoup le petit garçon, ce fut l'année suivante, au

Qu'est-ce que Joseph se disait en lui-même ?

Comment s'y prit-il pour avoir une explication ?

Quelle réponse lui donna le maître ?

Qu'est-ce que le maître fit remarquer à Joseph au sujet des vêtements de laine ?

milieu de l'été, lorsqu'il vit son père rapporter un jour un gros morceau de glace enveloppé dans le même morceau de couverture de laine qui l'avait empêché de fondre, comme auparavant il avait empêché la soupe de refroidir.

Joseph se disait en lui-même : « Comment le même morceau de laine peut-il à la fois tenir chaud et tenir froid ? »

Le lendemain en arrivant à l'école, il questionna son maître : « Monsieur, je voudrais bien savoir comment il se fait qu'un même morceau de laine peut tenir chaud un vaisseau plein de soupe pendant l'hiver et tenir froid un morceau de glace pendant l'été ? »

— Mon petit Joseph, je vais vous le dire. La laine ne produit ni la chaleur ni le froid ; mais elle empêche la chaleur de passer : elle *retient la chaleur* de la soupe pour l'empêcher de se perdre au dehors et elle *empêche la chaleur extérieure de pénétrer* jusqu'à la glace pour la faire fondre.

C'est pour cette raison que nous mettons des vêtements de laine pendant l'hiver, afin que la chaleur de notre corps ne se perde pas.

Pour la même raison encore certains peuples des pays chauds, les Arabes, par exemple, portent des vêtements de laine très épais afin que la chaleur extérieure n'arrive pas jusqu'à leur corps.

Voilà comment le petit Joseph apprit comment le même morceau de laine, suivant les circonstances, peut tenir chaud ou tenir froid ou, pour mieux dire, comment la laine conserve la température des objets qu'elle enveloppe.

Le maître fait reprendre par les élèves le récit qu'ils ont entendu. Il sert pour cela des questions que nous avons mises en marge et qu'il doit multiplier s'il est nécessaire, afin de faire dire par les élèves tout ce qu'il leur a dit d'abord.

Le canevas suivant sera ensuite dicté et les élèves devront faire la rédaction de ce qu'ils auront ainsi bien compris.

CANEVAS :—Le père de Joseph travaille au loin... La mère envoie le diner à son mari... précaution qu'elle prend... Le diner arrive chaud... Joseph n'est pas surpris... pourquoi?... L'été suivant le père apporte de la glace... moyen qu'il a pris pour l'empêcher de fondre... surprise de Joseph... Réflexion qu'il se fait à lui-même... comment il s'y prend pour avoir une explication... comment le maître d'école explique la chose... ce qu'il fait remarquer à Joseph au sujet des vêtements de laine... Réflexion finale commençant par *voilà*...

Si ce canevas n'aide pas assez les élèves, on peut le modifier ; mais il faut toujours prendre garde de laisser trop peu à faire en réduisant le travail à des phrases incomplètes à terminer. L'élève ayant les idées, doit les exprimer lui-même, à sa manière, et ne doit pas être astreint à reproduire exactement les expressions qu'il a entendues.

H. NANSOT.

Insp. d'écoles.

Leçon de choses sur le chocolat

(Pour L'Enseignement Primaire)

LE CHOCOLAT

- D. Dans notre dernière leçon de choses, de quel breuvage avons-nous parlé ?
 R. Nous avons parlé du café.
 D. Outre le thé et le café, de quel breuvage chaud se sert-on encore dans les familles ?
 R. On se sert encore du chocolat.
 D. D'après la gravure que vous voyez, le chocolat provient-il d'un arbre comme le thé et le café ?
 R. Oui, M.
 D. Vous avez raison, le chocolat est préparé avec le grain d'un arbre et du sucre.
 D. Ainsi, dites-moi, Louis, avec quoi est préparé le chocolat ?
 D. Donc le chocolat, comme le thé et le café appartient à quel règne ?
 R. Il appartient au règne végétal.
 D. Comment avons-nous appelé l'arbre qui produit le thé ?—Celui qui produit le café ?
 R. Pour le thé, l'arbre à thé—Pour le café, le caféier.
 D. Savez-vous comment s'appelle le fruit qui donne le chocolat ?
 R. Non, M.
 Maître—Ce fruit s'appelle cacao—Répétez, Joseph.
 D. Et l'arbre qui produit le cacao, quel nom porte-t-il, croyez-vous ?
 R. Nous ne trouvons pas.



Branche de cacaoyer.

M.—Eh bien, mes enfants, cet arbre porte le nom de *cacaoyer*.

(Ecrire ce mot sur le tableau noir et le faire lire par les jeunes élèves).

Je vais vous faire connaître le cacaoyer et son fruit.

C'est un arbre originaire du Mexique. Il croît dans les régions chaudes des deux Amériques. Il est à peu près de la hauteur d'un cerisier. Les feuilles sont d'un vert luisant et en forme de lance. Comme vous le voyez, par la figure, cet arbre donne de petites fleurs, sans odeur, d'une couleur rose ou jaunâtre. A ces fleurs succèdent des fruits qui ressemblent beaucoup aux concombres par la forme et la grosseur.

Voyons si vous avez retenu ce que je viens dire :

D. Le cacaoyer, d'où est-il originaire ?—Montrez-moi cette contrée sur la carte ?—Dans quel pays se trouve le Mexique ?—Où croît le *cacaoyer* ?—De quelle hauteur est-il ?—Aux fleurs, que succède-il ?—A quoi ressemblent ces fruits ?—Comment ?

D. Quelle est la première opération que l'on fait subir aux grains du caféier ?

R. On les fait griller, brûler.

D. N'y a-t-il pas un mot qui rend mieux cette opération ?

R. Oui, M., on les torréfie.

D. De quel instrument se sert-on pour torréfier le café ?

R. On se sert d'un brûloir en tôle, de forme ronde ou cylindrique.

D. Que l'on place où ?

R. Sur un fourneau dans lequel on fait un feu clair.

M.—On grille, ou plutôt, on torréfie à peu près de la même manière le cacao pour le débarrasser de son enveloppe coriace et aussi pour développer l'odeur, l'arôme. L'amande qui est cachée sous l'enveloppe est le cacao. Quand il est torréfié à point, on le *vanne*, pour qu'il ne reste rien de l'écorce. Ensuite on le broie, on le réduit en pâte. Dans les premiers temps, on broyait les amandes sur une pierre dure et bien polie, à l'aide d'un rouleau. Aujourd'hui, la consommation du chocolat est si grande, que le système du broyage, du vannage, etc. à la main est devenu insuffisant. On a inventé des machines fort ingénieuses qui font toute la besogne.

D. Quelle est la première opération que l'on fait subir au cacao ?—Pourquoi le torréfie-t-on ?—Qu'y a-t-il sous l'enveloppe coriace ?—Comment appelle-t-on cette amande ?—Le cacao torréfié, que fait-on ?—Pourquoi ?—Ensuite que fait-on du cacao ?—Dans les premiers temps, comment broyait-on les amandes ?—Ce système s'emploie-t-il encore beaucoup de nos jours ?—Comment, aujourd'hui, se fait cette opération et celles qui suivent ?

M.—Passons à l'opération que l'on fait subir au cacao broyé, c'est-à-dire, le réduire en pâte.

Pour faire une pâte avec le cacao, on n'a pas besoin d'employer l'eau, on n'y ajoute aucun liquide. L'amande, matière huileuse, contient naturellement une forte proportion de matière grasse, une espèce de beurre, de sorte qu'on a donné à cette substance le nom de *beurre de cacao*. On l'emploie en médecine. En broyant le cacao, le beurre qu'il contient se ramollit, et au lieu d'une poudre sèche, on obtient une pâte grasse, onctueuse. On ajoute alors du sucre et diverses substances aromatiques, telles que la vanille et la canelle surtout pour le chocolat qui doit être converti en bonbons, que l'on mélange en broyant de nouveau. La pâte devient plus ferme et un peu

gluante. Cette pâte sucrée change de nom, on l'appelle chocolat. Le chocolat encore chaud est versé dans des moules légèrement frottés d'huile. En refroidissant, il durcit et prend la consistance que nous lui connaissons. Il est juste assez dur pour qu'on puisse le râper au couteau. Pour empêcher le parfum de s'évaporer et pour le conserver bien propre, on l'enveloppe dans une mince feuille d'étain.

D. Quelle opération fait-on subir au cacao ?—A-t-on besoin d'employer l'eau ou aucun autre liquide ?—Qu'appelle-t-on *beurre de cacao* ?—Dans quel art l'emploie-t-on ?—Quel changement s'opère par le broiement du cacao ?—Quelle pâte obtient-on définitivement ?—Qu'ajoute-t-on ensuite à cette pâte et comment opère-t-on le mélange ?—Que devient alors cette pâte et quel nom porte-t-elle ?—Que fait-on lorsque le chocolat est encore chaud ?

D. En refroidissant, quel changement s'opère dans le chocolat ?—Pourquoi est-il assez juste dur ?—Que fait-on pour empêcher le parfum de s'évaporer et pour le conserver bien propre ?

M.—Etudions l'utilisation du chocolat.

On mange le chocolat en tablettes, en pastilles, en bâtons, etc.—Ou bien on en prépare un liquide qu'on appelle aussi chocolat.

Pour préparer le chocolat liquide, on le râpe, puis on le fait bouillir dans de l'eau ou dans du lait, en agitant constamment. Le sucre fond, la pâte se délaye, épaissit un peu, et au bout de deux ou trois minutes d'ébullition, c'est à point. Remarquez que le chocolat pur épaissit très-peu pendant la cuisson : par conséquent tout chocolat qui épaissit beaucoup contient de la farine ou de la fécule de fèves, de pommes de terre, etc.

D. De combien de manières utilise-t-on le chocolat ?—Que fait-on en premier pour préparer le chocolat liquide ?—En second lieu, que fait-on ?—Qu'arrive-t-il du sucre ?—Que fait la pâte ?—Après combien de temps d'ébullition le chocolat est-il à point ?—Quelle est la marque du chocolat pur ?—Comment reconnaît-on le chocolat falsifié ?

M.—Enfin, voyons ce qu'est le chocolat au point de vue alimentaire.

Le chocolat, mes enfants, est un aliment agréable et sain, mais c'est un aliment de luxe. Une tranche de pain beurré nourrit mieux qu'une tasse de chocolat. Il ne possède aucune propriété nutritive spéciale. Cependant, comme toutes les substances aromatiques, il stimule l'appétit.

D. Quel aliment est le chocolat ?—Qu'y a-t-il de mieux encore, comme nourriture, qu'une tasse de chocolat ?—Cet aliment possède-t-il une propriété nutritive spéciale ?—Comme toutes les substances aromatiques, quel effet produit-il ?

M.—En terminant, je dois vous dire, mes amis, qu'on utilise aussi les écorces du cacao. Ces écorces bouillies dans le lait, donnent un assez bon breuvage pour le déjeuner et qui convient surtout aux enfants. Voici le procédé à suivre pour obtenir ce breuvage : On met un verre d'écorces dans un vaisseau avec une égale quantité d'eau, et quand ce mélange a bouilli pendant 20 à 25 minutes, on le coule, on verse le liquide dans à peu près une pinte de lait bouillant et on fait bouillir le tout pendant quelques minutes. Ce breuvage est très économique, ces écorces étant très légères, pour une somme relativement minime, on en a une bonne quantité.

D. Outre l'amande du cacao, qu'utilise-t-on encore ?—Quel procédé suit-on pour obtenir un breuvage avec les écorces ?—Pour qui convient bien ce breuvage ?—Est-il dispendieux ?—Pourquoi ?

Résumé de la leçon

Règne—Nom du fruit—Nom de l'arbre—Pays : 1° d'origine ; 2° produisant le cacaoyer—Description de l'arbre, des feuilles, des fruits—Première opération à faire subir au cacao ; pourquoi.—2me opération.—3me opération—4e opération—Manière primitive d'exécuter ces opérations ; système suivi aujourd'hui—Manière de réduire en pâte le cacao broyé—Beurre de cacao—Changement opéré dans la pâte pendant le broyage—Addition du sucre ; mélange des deux substances—Addition de diverses substances aromatiques—Résultat obtenu par le mélange—Forme donnée à la pâte chaude—Effet du refroidissement—Précaution prise pour conserver le chocolat sous le rap-

port du parfum et de la propreté—Utilisation du chocolat—Préparation du chocolat liquide—Distinction du chocolat pur et du chocolat falsifié—Chocolat au point de vue alimentaire—Profit retiré des écorces du cacao—Manière de les utiliser.

Réflexion.—Par ce que nous venons de dire, vous voyez, mes enfants, que la Providence pourvoit non seulement à tout ce qui nous est nécessaire, utile, mais aussi à tout ce qui peut nous être agréable.

D. Pour cela, Edmond, que devons-nous témoigner au bon Dieu ?

R. Nous devons lui témoigner notre reconnaissance.

D. De quelle manière témoignons-nous notre reconnaissance à ceux qui nous donnent ce dont nous avons besoin, comme nos parents, nos maîtres, etc.

R. En leur montrant notre amour et en faisant tout notre possible pour leur être agréable.

D. Quelle est la meilleure manière de témoigner au bon Dieu notre amour et de lui être agréable ?

R. C'est de toujours bien remplir nos devoirs envers Lui et surtout de réciter fidèlement nos prières.

Oui, mes chers enfants, observez toujours bien les commandements de Dieu, évitez ce qui lui est désagréable, c'est-à-dire le péché, et faites bien vos prières tous les jours. Ainsi vous prouvez votre reconnaissance à la divine Providence et vous serez bénis.

FRS LIENARD, *professeur.*

Montréal, juin 1907.

ARITHMETIC (1)

BONDS

When an *incorporated body*, in other words a *corporation*, such as a joint stock company, a school-board, a municipality, or a government borrows money it acknowledges the receipt of the money by giving the lender *bonds* in exchange.

BONDS.—Bonds are written or printed obligations to pay certain sums, with interest, at or before a specified time.

Municipal or Government Bonds are bonds of a municipality or of the local or federal governments, payable at some specified time, with interest at a rate fixed when the bonds are issued.

Example 17.—What is the amount of a 6% dividend on 96 shares of stock, par value \$20 ?

Solution :— $\$20 \times 96 = \1920 , the par value of the 96 shares ; the dividend is \$0.06 on every dollar of the par value ;

$\$0.06 \times 1920 = \115.20 , the amount of the dividend.

Example 18.—A owns 80 shares, par value \$75, in a bank, which declares a dividend of 10%, payable in stock ; how many shares will be then own ?

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et institutrices catholiques de langue anglaise.

Solution : NOTE.—It sometimes happens that all the stock is not issued, or taken up when a company is started. When such is the case the stock not issued may afterwards be given to the stock holders, in lieu of dividends to which they are entitled *out of the net earnings* of the company.

A stockholder has a legal right to refuse to take stock in payment of a dividend and to demand money.

When a company is authorized to increase its capital, part of the new stock is, in some instances, offered to the shareholders in lieu of the dividends to which they may be entitled, but as already stated they have a legal right to refuse such stock and to demand payment of the dividend in money.

$\$75 \times 80 = \6000 , the par value of the 80 shares ;

The dividend is $\$.10$ on every dollar of the par value ; $\$.10 \times 6000 = \600 . It is payable in shares each one of which has a par value of $\$75$.

$\$600 \div \$75 = 8$ shares.

$80 + 8 = 88$, the number of shares which he will own after the dividend is paid.

Example 19.—A lumber company, having $\$1500000$ capital pays a dividend of $\$112$ on 56 shares, par value $\$20$, after paying $\$225000$ for working expenses, and carrying $\$9000$ to the reserve fund ; what were the gross earnings, the net earnings, the rate per cent of dividend ?

Solution :— $\$20 \times 56 = \1120 , par value of the 56 shares ;

$\$1120$ produce a dividend of $\$112$; the rate on $\$1$ will equal $\$112 \div 1120 = \$.10$, = 10%, the rate of dividend.

$\$1500000 \times .10 = \150000 , sum paid out in dividends.

$\$150000 + \$9000 = \$159000$, the net earnings.

$\$159000 + \$225000 = \$384000$, the gross earnings.

Example 20.—A lumber company divides $\$150000$ among the stockholders, being the amount of a 10% dividend ; required the whole amount of stock and the number of shares if the par value of a share is $\$20$?

Solution :—Each $\$.10$ of dividend represents stock to the amount of $\$1$.

$\$150000 \div \$.10 = 1500000$, the total amount of stock.

$\$1500000 \div \$20 = 75000$ shares.

Example 21.—B receives $\$403$ as his share of a $6\frac{1}{2}\%$ dividend ; how many $\$50$ shares does he own ?

Solution :— $\$403 \div .065 = \6200 , total value of his stock.

$\$6200 \div 50 = 124$ shares.

Example 22.—A lumber company whose working expenses are $\$225000$, whose reserve fund is $\$9000$ and whose gross earnings are $\$384000$, pays a dividend of 10%, required the face value of the stock.

Solution :— $\$384000 - (\$225000 + \$9000) = \$384000 - \$234000 = \150000 , the total amount of dividend.

$\$150000 \div \$.10 = \$1500000$, the face value of the stock.

Example 23.—I have received 12 shares and \$20 in money as a 5% dividend ; how many shares, valued at \$25 each, do I now own ?

Solution :— $\$25 \times 12 = \300 , value of the part of the dividend in shares.

$\$300 + \$20 = \$320$, value of the whole dividend.

$\$320 \div .05 = 6400$, par value of the shares which produced the dividend.

$\$6400 \div \$25 = 256$ shares.

256 shares + 12 shares = 268 shares.

J. AHERN.

Enseignement patriotique

« *L'Avenir des Canadiens français* »

(Lecture en classe)

Un grand penseur a dit que la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Dans tous les cas, il est permis de croire que, réalisant les appréhensions de son fondateur, l'illustre Washington, le colosse américain croulera et que trois ou quatre grands États s'élèveront sur ses ruines.

En présence de cette éventualité, il est permis, à quiconque connaît les tendances de la race allemande et la position qu'elle occupe en Amérique, de prédire qu'un empire allemand surgira dans la vallée du Mississipi, qu'elle contrôle déjà par sa langue, sa littérature et son influence sur les affaires publiques.

Cet empire naissant aux rives du Mississipi ne vous fait-il pas rêver à un autre empire se déployant sur les bords du Saint-Laurent, jouant sur le continent américain le rôle de la France en Europe : pays de civilisation et de liberté, pays généreux, prêt à combattre pour un saint principe ou pour la défense d'une sainte cause ; faisant éclore les plus belles fleurs de l'art, les plus beaux fruits de la pensée, manifestant dans le Nouveau-Monde les initiatives fécondes et les vertus brillantes de l'âme française ? C'est un rêve, je le sais, un rêve ambitieux, mais l'un de vos écrivains l'a dit : « Tout ce qui a été fait de grand dans le monde a été fait au nom d'espérances exagérées. » C'est un rêve, mais j'ai foi dans ce rêve, parce que j'ai foi dans la vitalité de notre peuple, parce que je crois qu'il a conservé intacte la racine morale de sa puissance, et ce « *potius mori quam fœdari* » qui l'a sauvé un jour du danger et des défaillances nationales.

ADÉLARD TURGEON,

Ministre du Domaine public dans le gouvernement de Québec.

(Extrait d'un discours prononcé à Honfleur (France) en 1898).

ANGLICISMES

ANGLICISMES	EQUIVALENTS FRANÇAIS
Mettre des marchandises dans le <i>back-store</i>	Mettre des marchandises dans l' <i>arrière-boutique</i> .
Une <i>batch</i> de candidats	Une <i>fournée</i> , un grand nombre de candidats.
Une <i>batch</i> de lettres	Un <i>paquet</i> , une <i>botte</i> de lettres.
Manger des <i>beans</i>	Manger des <i>haricots</i> ou <i>fèves au lard</i> .
Acheter des <i>beans</i>	Acheter des <i>haricots</i> (spécialement des haricots blancs.)
J'ai voulu lutter avec lui, mais il m'a <i>bitté</i> (<i>to beat</i>)	J'ai voulu lutter avec lui, mais il m'a <i>vaincu</i> , il m'a <i>battu</i> , il m'a fait subir un échec.
Pour ce travail-là, tu me <i>bittes</i>	Pour ce travail, tu <i>l'emportes</i> sur moi, tu est plus <i>fort</i> , plus habile que moi.
Cela <i>bitte</i> tout ce que j'ai vu	Cela <i>surpasse</i> tout ce que j'ai vu.
Une <i>bit</i>	Un <i>peu</i> , un <i>petit morceau</i> .
Une <i>bit</i> de tabac	Une <i>pincée</i> de tabac.
Je n'en ai pas une <i>bit</i>	Je n'en ai pas une <i>miette</i> .

LE COMITÉ DU BULLETIN du Parler français.

AVIS A NOS ABONNÉS

1° Vu le changement de tarif postal, le prix de l'abonnement, pour les Etats-Unis seulement, est élevé à \$1.50.

2° Nous ne répondrons qu'aux réclamations faites dans le mois qui suit l'envoi d'une livraison. Les numéros réclamés en dehors de ce temps ne seront fournis que sur une remise de 10 sous chacun.

3° A partir de septembre, les professeurs, les instituteurs et les institutrices qui ont reçu jusqu'à ce jour, à leur nom, la revue gratuitement, devront payer \$1.25 par abonnement. La revue n'est adressée gratuitement qu'aux écoles sous contrôle, un numéro par école.

4° Les abonnés payants rendraient service à l'administration en adressant le montant de leur souscription d'hui au 15 juillet. (\$1.25 pour le Canada ; \$1.00 pour les Etats-Unis. Pas de timbres.)

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la doctrine chrétienne

Leçon XXVIIe.—Du Sacrement de Pénitence.

Notre Seigneur, vous le savez, aime beaucoup les petits enfants. Pourquoi ? Parce qu'ils ont le cœur pur. Autrefois, le baptême avait effacé en vous le péché originel, vous étiez purs, vos âmes étaient belles : le bon Dieu vous aimait. Aujourd'hui vos âmes sont souillées peut-être... Vous avez commis des péchés. Le bon Dieu vous aime-t-il encore ?... Veut-il encore vous recevoir dans le Ciel ?...

Confiance cependant ! Jésus-Christ est bon : Il a donné aux apôtres le pouvoir d'effacer nos péchés. Les apôtres ont donné ce pouvoir aux évêques. Les évêques le donnent aux prêtres. Saint Pierre demanda un jour à Notre-Seigneur : Combien de fois pourrons-nous effacer les péchés ? Sept fois ? Non, répondit Notre-Seigneur, mais septante fois sept fois, toujours.

Vous savez où est le confessionnal ? C'est là que les prêtres effacent ordinairement les péchés. Le prêtre lève la main sur votre tête, et dit : Je vous absous de vos péchés au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Et vos péchés sont effacés : Votre âme devient pure et sainte comme après le baptême ; vous êtes les amis de Jésus. Le ciel est ouvert.

Mais pour que le prêtre efface vos péchés, que faut-il ? Il faut les confesser, il faut vous en repentir et vous en corriger, il faut en faire pénitence.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

LA DOUCEUR

Marie est douce, car elle est pieuse, aimable, affectueuse, et elle a toujours un mot gracieux pour sa mère. Elle sera bien contente plus tard, parce qu'une enfant aimée de ses petites amies aura autour d'elle des personnes qui seront heureuses de lui faire plaisir. La douceur est la plus belle qualité d'une jeune fille.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Dites donc les qualités que nous trouvons à Marie...—Et plus tard, que sera-t-elle ? (contente, car...) Qu'est-ce qu'une *petite amie* ? (Une petite fille qui en aime beaucoup une autre qui cherche toujours à lui faire plaisir et à lui éviter du chagrin).

—Autour d'elle: c'est-à-dire près d'elle, parmi les personnes qui l'entourent.—Quelle est la plus belle qualité d'une jeune fille?... Pourquoi est-ce la douceur?...
Nommez deux mots contenus dans la dictée exprimant des qualités.

EXERCICES ÉCRITS

- 1° Recopier la dictée en la mettant au masculin (*Pierre est doux, car il est... etc....*) ;
- 2° Souligner tous les verbes qui y sont contenus ;
- 3° Compléter le temps de verbe suivant (avec un adjectif exprimant un défaut).
Je suis....
Tu es....
Il est....
Nous sommes....
Vous êtes....
Ils sont....

II

LES MAISONS

Notre maison est petite ; celle de mon oncle est grande. La nôtre est située dans un lieu sain ; la sienne est entourée de terrains humides. L'église s'appelle la maison de Dieu ; la maison où demeure le curé porte le nom de presbytère. La maison où siège le conseil municipal prend le nom d'hôtel de ville ; celle où l'on renferme les malfaiteurs se nomme prison.

L'hôpital et l'hospice sont les maisons où l'on soigne les malades, où sont recueillis les malheureux par de dévouées religieuses. La jolie et grande maison où siège le gouvernement est un palais que l'on nomme l'Hôtel du Gouvernement ou le Parlement. La petite maisonnette élevée au milieu de l'érablière est une cabane à sucre.

RECITATION

L'ÉCOLIER

Petit garçon, qui te rends à l'École,
Cueillant les fleurs et battant les buissons,
Le temps qu'on perd est du bien qu'on se vole :
Petit garçon, songe à la parabole :
Sans le bon grain pas de bonnes moissons.

Cet alphabet sur lequel tu sommeilles,
Ce crayon noir qui te semble odieux,
C'est la clef d'or du pays des merveilles,
Petit garçon, l'erreur vient des oreilles,
La vérité suit le chemin des yeux.

Pour vivre il faut produire, acheter, vendre ;
Nul aujourd'hui ne compte sur ses doigts :
Que sauras-tu ne voulant rien apprendre ?
Petit garçon, l'homme doit se défendre,
Il est des loups ailleurs que dans les bois.

Des gens viendront qui te voyant t'instruire
 Se récrieront : « On en sait trop toujours ;
 « Bien labourer vaut autant que bien lire. »
 Petit garçon, à ces gens tu peux dire :
 « Un bon écrit vaut mieux qu'un sot discours. »

D'autres voudront, dans leur orgueil facile,
 Effacer Dieu de ton cœur obscurci,
 Ils railleront ta prière docile.
 Petit garçon, cite-leur l'Évangile,
 La vieille Eglise est une école aussi.

PAUL DÉROULÈDE.

REDACTION

PAS DE PRIX

Tandis que tous ses compagnons sont joyeux, Jean revient de la distribution des prix en pleurant et la tête basse. Pensez donc qu'il n'a pas obtenu un seul prix !

Cela veut dire que Jean est certainement un paresseux qui a perdu son temps durant toute l'année. Or, la récompense n'est due qu'au travail. Jean le comprend maintenant, mais trop tard.

Pourtant il n'est ni un sot, ni un méchant enfant. Il sait quelle peine sa paresse cause à ses parents et le tort que lui fait et lui fera plus tard, bien davantage, son ignorance. Aussi a-t-il pris les meilleures résolutions : dès le premier jour de classe il se remettra résolument à l'ouvrage.

Je gage que l'an prochain, il reviendra les bras chargés de livres, récompenses de son travail et de sa bonne volonté.

QUESTIONNAIRE.—Comment revient Jean de la distribution des prix ?—Pourquoi ?—Que pensez-vous de Jean ?—Est-il repentant de sa conduite ?—Quelle résolution prend-il ?

CANEVAS.—Retour de la distribution des prix.—Confusion de Jean.—Réflexions sur sa conduite.—Régrets.—Bonnes résolutions.

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

COMMENT L'ÉCUREUIL SE PRÉPARE À L'HIVER

L'écureuil fait son nid dans des troncs d'arbres creux, dans des souches à demi pourries, dans des trous creusés dans la terre au pied des arbres. Il le façonne suivant ses besoins. A l'automne, il s'amasse une provision de noix, de faines, de noisettes et autres fruits durs ou graines de diverses sortes, qu'il entasse dans son magasin.

après en avoir enlevé les écales, et qu'il *sait* retrouver au besoin. Il commence de *bonne heure* à faire sa récolte; il n'attend pas toujours que les fruits *soient* tombés de l'arbre pour les transporter dans son magasin, il va lui-même les détacher de la branche en coupant la tige qui les *retient*.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*L'écureuil fait son nid*: mettez *écureuil* au pluriel. verbe *font* et non pas *font*.—*troncs*: partie de l'arbre depuis la terre jusqu'aux branches: *corps* de l'arbre.—*à demi*: exprimez autrement: *à moitié*.—*au pied*: pourquoi le singulier? On veut dire *au bas*, l'arbre n'a qu'un *pied*. On écrirait: l'enfant se jeta *aux pieds* de son père.—*le façonne*: exprimez autrement: l'arrange, le dispose, etc.—*noix, faines, noisettes*: nommez les arbres qui produisent ces trois sortes de fruits: *noyer, hêtre, noisetier*.—*sait*: donnez le futur simple: je *saurai*, etc.; le présent du subjonctif: que je *sache*, etc.—*de bonne heure*: à une *heure* qui est *bonne*, dans le bon temps. Ne pas confondre avec *bonheur* contraire de *malheur*.—*soient*: justifiez le pluriel: le sujet est *fruits* pluriel.—*retient*: donnez l'imparfait: *retenait*; le futur: *retiendra*: etc.

Recherche de tous les compléments directs. Ex.: *fait* quoi? son *nid*; il *façonne* quoi? le (son *nid*), etc.

II

LE PRINTEMPS

La nature, animée par le printemps, se couvre de feuillage et de fleurs. Sur la branche chante l'oiseau; sur l'herbe bondissent les agneaux, dans la plaine *s'ébattent* lièvres et perdreaux. Dans la forêt murmure le petit ruisseau qui semble *s'éveiller* en coulant sur les cailloux argentés son onde transparente et pure. Les papillons légers battent des ailes joyeusement. Tout est beau, tout est resplendissant de jeunesse. Notre âme s'élève naturellement vers Dieu, l'auteur de toutes ces merveilles.

QUESTIONS.—1. Dire le sens du mot *s'ébattre*.—2. Trouver dans la dictée un participe présent et un adjectif verbal.—3. Conjuguer *s'élever* au présent de l'ind., au passé indéfini et au futur.—Analyser la troisième phrase de la dictée: *Dans la forêt*, etc.

RECITATION

LE PRINTEMPS AU CANADA

Dans les cieux que son orbe dore,
Le soleil monte radieux;
Sous ses rayons on voit éclore
Tout un monde mystérieux.
La nature s'éveille et chante
Et s'emplit de tendres soupirs;
Partout la feuille frémissante
S'ouvre aux caresses des zéphirs.

La rose se penche, vermeille,
 Tout auprès du lis embaumé,
 Et, sur le trèfle blanc, l'abeille
 Vient puiser son miel parfumé.
 Près de la source qui murmure,
 Sur son lit de cailloux brunis,
 On entend sous chaque ramure
 Le doux gazouillement des nids.

C'est le printemps, c'est la jeunesse,
 C'est le réveil de l'univers,
 C'est la mystérieuse ivresse
 Qui frémit sous les arbres verts.
 Et puisqu'ici-bas tout s'enivre :
 Les oiseaux, les arbres, les fleurs,
 Enfants, vous qui vous sentez vivre
 A la joie entr'ouvrez vos cœurs !

NAPOLÉON LEGENDRE,

(Poète canadien. Vit encore : demeure à Québec.)

REDACTION

SUJET A TRAITER

LA CAISSE D'ÉPARGNE

Donnez, en quelques phrases courtes, l'explication de ce qu'est la caisse d'épargne, et ce que sont les sociétés de secours mutuels: les services qu'elles rendent.

SUJET TRAITÉ

La *caisse d'épargne* est une institution très utile en ce qu'elle permet aux gens peu fortunés de mettre à l'abri leurs petites économies péniblement faites et qui seraient vite absorbées si on ne les mettait hors de la circulation.

On trouve ces caisses d'épargne dans les villes, les gros villages et dans tous les bureaux de poste.

Certaine *caisse d'épargne* reçoit les sommes d'argent depuis vingt-cinq sous. En échange de l'argent déposé, elle délivre un livret, et elle sert une rente de 3 pour 100 environ.

Les *Sociétés de secours mutuels* sont des associations dont les membres mettent en commun quelque argent pour se prêter aide les uns aux autres, particulièrement en cas de maladie.

Le taux de la *cotisation mensuelle* est fixé par les associés au moment de la fondation.

Ces sociétés servent pour les associés :

1° A payer les visites du médecin et les médicaments.

2° A donner chaque jour, pendant la durée de la maladie, une somme équivalente à peu près au salaire gagné en état de santé.

3° A faire les frais des funérailles, en cas de décès.

4° A payer à la famille une certaine somme après la mort de l'assuré.

Les Sociétés de secours mutuels sont une excellente chose, elles mettent à l'abri du besoin ceux qui en font partie et leur épargne la triste nécessité d'avoir recours à la charité publique dans le cas de maladie ou de mort.

Les catholiques doivent se faire un devoir de conscience de n'encourager que des sociétés franchement et ouvertement catholiques. En garde contre les sociétés neutres !

Dictées supplémentaires

I

LE DÉPART DU DÉFRICHEUR CANADIEN

Le Canadien qui a vu le jour sur les rives enchanteresses de notre grand fleuve, qui a appris, sur les genoux de sa bonne mère, à begayer le doux nom de son Dieu, qui a vu s'écouler paisiblement les jours de son enfance à l'ombre tutélaire du clocher de sa paroisse, qui a contracté dès son bas âge l'habitude de se rendre tous les dimanches et jours de fête au temple catholique pour y offrir l'encens, prier et adorer, ne peut se faire à l'idée de vivre sans édifice religieux pour rendre publiquement au Seigneur le culte qui lui est dû, sans un autel pour offrir le saint sacrifice, sans un prêtre à ses côtés pour le consoler et le soutenir au milieu des difficultés sans nombre qu'il rencontre à chaque pas sur le chemin de la vie.

II

RESPECT AUX VIEILLARDS

Vous êtes jeunes, mes enfants, vous êtes plein de vie. Vous chantez, vous folâtrez comme l'oiseau qui vole près de son nid. Lorsque vous *courez* dans vos jeux, vos pieds ne semblent pas toucher la terre. Vous ne serez pas toujours ainsi. Voyez ce vieillard qui marche d'un pas lent appuyé sur son bâton : il a été jeune, alerte, joyeux comme vous.

Maintenant il n'a d'autre joie que celle de la conscience d'une vie sans reproche, et, comptant sur la miséricorde de Dieu, il attend la mort sans crainte au milieu des témoignages d'affection de ceux qui l'entourent. Cet homme a beaucoup travaillé, beaucoup souffert : il a droit à vos respects. Si vous pouviez comprendre son expérience, il vous éviterait bien des chagrins, car il a acquis la sagesse au prix de bien des peines. Ayez pour lui des égards et gardez-vous de jamais l'attrister.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LE DEVOIR À L'ÉCOLE

Quand, au mois de juin, le blé a poussé en herbe et que le champ ressemble à une prairie, on pourrait le faucher et le faire manger au bétail ; mais cette herbe-là n'est pas l'herbe comme l'autre ; qu'on laisse avancer la saison, et, de chaque tige, il va sortir un épi plein de grains de froment, que le propriétaire vendra à beaux deniers comptant. Eh bien ! tu es, toi aussi, un bel épi de blé. Si l'on t'employait dès à présent à travailler sans te rien apprendre, tu ne vaudrais que ce que valent tes bras, tes jambes, tes épaules, tes reins. Mais si l'on permet à ton intelligence de se développer par l'instruction, à la valeur de ton corps, tu ajouteras celle de ton esprit. Ta famille et ta patrie s'appliquent à te mettre entre les mains un outil admirable dont c'est toi qui dois surtout profiter. Elles s'imposent pour cela des sacrifices ; que te demande-t-on en échange ? De la bonne volonté, rien de plus. Si tu n'apportais pas cette bonne volonté, tu serais un ingrat.

QUESTIONS.—Signification de l'expression : à beaux deniers comptant.—Contraire de admirable.—Mots de même famille que main.—Analyse grammaticale de : que te demande-t-on.

II

PROMENADE DU SOIR

Durant les beaux mois de l'été, au soleil couchant, monsieur de Gaspé sortait, après le souper, avec quelques-uns de sa famille, et allait faire une promenade au bord de la grève, pour jouir de la fraîcheur de la mer. Il leur faisait admirer la beauté de la nature, prenait part à leurs jeux, et descendait avec eux le long du rivage jusqu'au Port-Joli. Les sauvages avaient l'habitude, soit en montant à Québec, soit en redescendant, de venir échouer leurs canots d'écorce en cet endroit, et d'y dresser leurs cabanes. M. de Gaspé faisait la causerie avec eux, leur parlait de leurs chasses, de leurs pêches, des beaux présents de couvertes, poudre, fusils, etc., qu'ils avaient reçus à Québec et les invitait à venir chercher quelque nourriture au manoir. Les enfants cueillaient sur la grève des fleurs d'iris, des plants de genévriers, et remontaient vers le chemin du roi en faisant des bouquets dans les champs. Ils longeaient le petit cap et rentraient au manoir, le corps dispos, le cœur content, l'esprit enrichi de quelque utile ou agréable leçon. Ils allaient porter leurs bouquets à ceux de leurs parents qui étaient restés au logis, et revenaient s'asseoir autour de leur père devant la porte d'entrée. C'est alors qu'il leur chantait, de sa voix sonore, quelques-unes de ces vieilles chansons dont son heureuse mémoire était le répertoire intarissable.

L'abbé H.-R. CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Sortait* : les 3 premières personnes du présent de l'indicatif : je *sors*, tu *sors*, il *sort*.—*allait* : faire conjuguer le présent de l'indicatif, le futur simple, le présent du subjonctif, un temps composé (auxiliaire *être*).—*grève* : plage de sable. Ce mot signifie aussi une coalition, une association, une ligue d'ouvriers qui refuse de prendre l'ouvrage si on ne leur accorde pas ce qu'ils demandent.—*faisait* : le présent de l'indicatif, le futur simple, le présent du subjonctif :—*prenait part* : exprimez autrement *se mêlait* à leurs jeux.—*Port-Joli* : nom propre composé, les deux mots prennent une majuscule. Dans le comté de L'Islet; montrer sur la carte.—*montant* : pourquoi *montant* ? parce que Québec est *en amont* c'est-à-dire vers le *mont* où le fleuve a sa source.—*Canots* : donnez un homonyme : *canaux*, le pluriel de *canal*.—*endroit* : exprimez autrement le présent de l'indicatif, ce lieu.—*couvertes* : le vrai mot est *couvertures*, on appelle *couverte* l'émail qui recouvre la vaisselle de terre cuite, comme la porcelaine, la faïence.—*quelque* : remplacez par une autre expression : un *peu de*.—*manoir* : habitation importante du propriétaire d'une grande étendue de terres cultivées. Ce mot est souvent employé pour *château*.—*cueillaient* : faites conjuguer quelques temps simples. Donnez des mots de la même famille : *cueillette*, *accueil*, *accueillir*, *recueil*, *recueillir*, etc.—*vers* : du côté de ; *vert*, couleur ; *ver*, animal ; *verre*, substance dure, transparente ; *verre*, à boire ; *vers*, un certain nombre de syllabes rythmées.—*longeaient* : remarque sur les verbes en *ger*.—*restés* : justifiez l'accord. Remplacez par un équivalent : *demeurés*.—*s'assoier* : donnez le présent de l'indicatif : (deux manières) je *m'assois* ou je *m'assieds*; l'imparfait : je *m'assoiais* ou je *m'asseyais*; le futur simple : je *m'assoierai* ou je *m'assièrai*, etc.—*répertoire* : recueil, collection d'objets classés dans un certain ordre.

M. de Gaspé (Philippe-Aubert) : 1786-1871. Écrivain canadien distingué. Auteur des *Anciens Canadiens*, un roman de mœurs canadiennes d'une incontestable valeur. Écrit ses *Mémoires* à l'âge de 80 ans.

ANALYSE

C'est alors qu'il leur chantait, de sa voix sonore, quelques-unes de ces vieilles chansons dont son heureuse mémoire était le répertoire intarissable.

Faire disparaître le gallicisme en traduisant *c'est alors qu'il leur chantait par il leur chantait alors*.

Ce gallicisme est employé pour attirer l'attention sur le mot *alors*.

PRINCIPALE : *il leur chantait alors, de sa voix sonore, quelques-unes de ces vieilles chansons.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *chansons* : *dont son heureuse mémoire était le répertoire intarissable.*

REMARQUES.—On n'analyse pas le gallicisme; on se contente d'en constater l'utilité.

Quelques-unes : compl. dir. de *chantait*.

chansons : compl. déterminatif de *quelques-unes*.

dont (desquelles) : ce mot renferme la préposition *de*; il est compl. déterminatif de *répertoire*.

—Ce sont là les plus grosses difficultés que l'on rencontre dans l'analyse de cette phrase.

COMPOSITION

SUJET A TRAITER

LE DERNIER EFFORT COÛTE TOUJOURS

Marie trouve les vacances longues à venir.

Elle perd son temps, et ses compositions vont s'en ressentir.

Sa maman lui fait comprendre que le dernier effort coûte toujours, mais que nous avons toujours la récompense du travail bien fait.

SUJET TRAITÉ

Il fait beau : le soleil serait bien agréable à voir sur les pelouses du jardin.

« Pourquoi travailler ainsi ? Les vacances devraient être fixées au premier beau temps. » Et Marie, tout en faisant ces réflexions, travaille mal ; elle bâille, elle tient son livre ouvert, mais les feuilles ne se tournent pas sous ses doigts. Les compositions des prix sont commencées cependant, et si Marie ne travaille pas, elle n'arrivera certainement à aucun résultat.

« Pourquoi cet air maussade ? ma fille, dit sa maman, n'aimes-tu plus le travail, ta maîtresse, tes petites compagnes ?

— Si : maman, mais je trouve que les vacances sont trop longues à venir. Je voudrais pouvoir courir toute la journée après les jolis papillons ou jouer doucement sous la fraîche verdure.

Le temps viendra où tu pourras réaliser ton désir, mon enfant, car chaque chose vient à son temps : ne le perds pas à bâiller, travaille, les heures te paraîtront moins longues. Le dernier effort coûte toujours, qu'importe si nous réussissons bien. Pense au plaisir que tu auras si tu gagnes, par ton travail et ta persévérance, de beaux prix. Ton père sera bien heureux de penser que sa fillette a vaincu sa paresse et sa légèreté. Allons, courage !

Marie a compris la leçon et pense que sa petite mère travaille toujours et ne se plaint jamais.

Eh bien ! si le dernier effort lui paraît plus pénible que les autres, tant pis, elle le fera. Courageusement, elle prend plume et cahier ; elle apprend ses leçons ; ses compositions sont bonnes, et, à la distribution, elle a la grande satisfaction d'entendre son nom plusieurs fois. Elle sait que l'effort est difficile, mais que la volonté tenace peut venir à bout de toutes les difficultés.

RÉCITATION

LE PRINTEMPS

Bientôt viendra le doux printemps
 Chasser la neige, les autans,
 Les jours moroses ;
 Bientôt les feuilles renaîtront,
 Et les oiseaux nous reviendront
 Avec les roses.

Bientôt, de nos rudes climats,
 Disparaîtront les blancs frimas,
 Les froids sévères ;
 Et nous pourrons, d'un œil charmé,
 Voir éclore aux rayons de mai
 Les primevères.

Les ruisseaux transparents et frais
 Mêleront au bruit des forêts
 Leur voix si douce ;
 Et sous les branches qui plieront
 Des chants joyeux s'envoleront
 Des nids de mousse.

Dans les guérets et sur les eaux,
 Sous les sapins, dans les roseaux
 Qu'un souffle ploie,
 Sur les rochers, dans les buissons,
 Tout sera parfums et chansons,
 Lumière et joie.

Extrait.—LOUIS FRÉCHETTE,

(Poète canadien.)

Dictées supplémentaires

I

IL NE FAUT PAS LIRE LES MAUVAIS LIVRES

Il ne faut pas lire *les mauvais livres*. Dieu, l'Eglise et la conscience le défendent. L'Eglise met à l'index certains livres qui sont contraires à la foi et aux mœurs, et il suffit d'un instant de réflexion pour comprendre sa conduite, d'un peu de bonne foi pour admirer sa sagesse. Mère très aimante, elle avertit et protège ses enfants ; c'est là une prudence élémentaire, au moins aussi louable que celle en vertu de laquelle l'autorité civile exige que la vente des substances vénéneuses ou autres matières dangereuses soit entourée de certaines précautions.

Il est d'ailleurs une multitude de livres qui ne se trouvent point nominativement inscrits sur le catalogue de l'Index, et dont cependant la lecture est interdite par la loi naturelle et divine. Dieu et la conscience défendent de lire un livre impie et obscène comme ils défendent de tuer et de voler, comme ils défendent de se suicider et de scandaliser le prochain.

II

AU TEMPS DE MGR DE LAVAL

Plein de sollicitude pour le troupeau confié à ses soins, Mgr de Laval parcourut plusieurs fois cette vaste étendue de pays qui constitue la province de Québec, pour procurer à ses ouailles les secours de son ministère épiscopal. A cette époque, le Canada était loin de présenter les facilités de communication qu'il offre aujourd'hui, si l'on songe que ce n'est que bien des années après la mort du Vénérable de Laval qu'il v eut une route de terre sans interruption entre Québec et Montréal. Les trajets se faisaient ou en goëlette, ou en canot d'écorce, ou à pied, en été ; et l'hiver, en traîneau ou la raquette au pieds. On ne trouvait pas toujours des gîtes pour y passer la nuit, et il fallait alors camper ou coucher à la belle étoile. S'il se rencontrait quelques huttes de sauvages, y séjourner était souvent pire que de coucher dehors, à cause de la malpropreté des pauvres indigènes, et de tous les inconvénients qui en sont la conséquence inévitable.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

ENSEIGNEMENT ANTI-ALCOOLIQUE

REDACTION

SUJET :—*Quelques personnes disent : « Je sais que l'alcool fait mal, mais il me plaît d'en prendre, et je ne nuis qu'à moi. » Que pensez-vous de ce langage ?*

Développement.—Il paraît que certains jeunes gens, à qui des personnes sensées font des remontrances, répondent : « Si je m'alcoolise, c'est que cela me fait plaisir, c'est mon affaire. » Si j'étais en état de donner des conseils et qu'on me fit semblable réponse, voilà à peu près ce que je dirais :

Quand vous vous êtes enivré et que vous avez perdu toute votre raison, quel souci avez-vous alors de votre dignité ? Avez-vous le droit de vous rendre semblable à la bête ? Et puis, dans cet état, n'êtes-vous pas exposé à faire du mal aux autres ?

Admettons que vous n'en arriviez jamais là. Mais vous détruisez vos forces, votre santé s'affaiblit, la maladie vous guette, vous vous tuez petit à petit ; avez-vous le droit de vous suicider ?

Mais laissons là ce point de vue individuel ; vous ne comprenez pas que votre corps ne soit pas votre propriété et que vous n'avez pas le droit de vous détruire ; vous pourriez peut-être encore vous excuser par des chagrins, des tourments dont vous ne pouvez trouver l'oubli dans le travail. Je veux vous accorder cela.

Et votre famille, à qui vous vous devez pour lui payer ce qu'elle a fait pour vous ; et la Société tout entière, à qui, par vos maladies et vos infirmités, vous allez faire porter la charge de vos fautes ; avez-vous le droit de vous dérober ainsi quand votre devoir vous commande de travailler pour elles ?

Puis encore vous êtes jeune, mais plus tard, vous deviendrez peut-être père de famille, et alors vos enfants apporteront au monde une tare causée par votre passion : vous n'empoisonnez pas que vous seul, vous empoisonnez vos enfants. Tendance aux maladies nerveuses, aux convulsions, à l'épilepsie, à la phthisie, intelligence bornée, destruction progressive de la famille, tels sont les caractères les plus fréquents qui marquent les descendants des alcooliques ; tous s'en ressentent plus ou moins. Et vous aurez beau cesser de boire alors ; le mal sera en vous, il passera en eux. Tout ce que vous pourrez faire, ce sera de ne pas leur donner l'exemple de boire comme vous, car ils seraient trop portés à vous imiter.

En définitive, vous ne nuisez pas à vous seul, et vous le savez. La véritable explication de votre dire est tout simplement que vous n'avez pas la volonté nécessaire pour résister à cette funeste habitude, et que vous cherchez à vous excuser par des raisons qui ne trompent que vous.

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

I. Je connais de braves familles d'ouvriers de dix personnes—d'où les liqueurs alcooliques sont totalement bannies—qui vivent honorablement et

font même des économies avec un revenu de \$400 par année. Combien ferait-on vivre de familles avec \$105,000,000, montant déjà donné de la consommation de l'alcool au Canada ?

Solution :— $\$105000000 \div 400 = 262500$ familles.

2. Deux pères de famille gagnent chacun un salaire de \$500 par année. Les dépenses des deux ménages sont égales. Cependant l'un des deux, qui est sobre, a économisé en 5 ans une somme de \$350 ; l'autre qui fait la noce de temps en temps, s'est endetté de \$200. Combien celui-ci a-t-il dépensé en boisson pendant ces cinq ans ?

Solution :— $\$350 + \$200 = \$550$.

AGRICULTURE

ANALYSE

Les racines fixent l'arbre au sol : elles y puisent la nourriture nécessaire pour le faire vivre.

DICTÉE

NÉCESSITÉ DES ENGRAIS

Dans la nature sauvage lorsqu'une plante a poussé¹ et qu'elle a absorbé² toutes les matières du sol où elle est née³, elle meurt et tombe en poussière sur place. Elle rend donc à la terre ce⁴ qu'elle lui a pris⁵ ; elle lui rend même plus, car dans ses débris se trouve⁶ tout ce qu'elle a puisé dans l'air par ses feuilles en carbone⁷ et en azote⁸. Pour les plantes cultivées cela se passe autrement. Lorsque, par exemple, nous coupons notre blé, que nous le mettons en gerbes et le transportons au loin, nous ne rendons pas au sol ce que la plante lui a pris⁹. Après la récolte la terre a perdu¹⁰ toutes les matières que le blé lui a empruntées¹¹ pour croître¹² et grossir. Nous devons donc les lui rendre sinon il arrivera un moment où¹³ la terre, n'ayant plus rien¹⁴ à donner, deviendra stérile¹⁵. Mettre des engrais sur une terre, la fumer, ce n'est donc que lui faire une restitution nécessaire.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

1. *A poussé*: règle d'accord de ce participe? (part. passé d'un verbe intr. reste invariable).—2. *A absorbé*: justifier cette orthographe (invariable, le compl. dir. est placé après le participe).—3. *Est née*: règle d'accord.—4. *Ce qu'*: analyser ces deux mots.—5. *A pris*: pourquoi le participe est-il au masculin singulier?—6. *Se trouve*: quelle espèce de verbe? Quel est le sujet? (*tout ce qu'elle a puisé dans...*) Rétablir l'ordre grammatical de cette phrase et en faire l'analyse logique.—7. *Carbone*: le charbon à l'état pur.—8. *Azote*: gaz qui forme environ les quatre cinquièmes de l'air atmosphérique; il n'entretient ni la respiration, ni la combustion.—9. *A pris*: son complément?—10. *A perdu*: le complément?—11. *A empruntées*: comment a lieu l'accord de ce participe? (s'accorde avec le compl. dir. *que*).—12. Conjuguer les verbes *croître* et *croître* au présent de l'indicatif.—13 et 14. Que sont les mots où, rien?—15. *Stériles* les contraires: (*fécond, fertile, fructueux, productif*).

PROBLEMES AGRICOLES

1. Un excellent fumier contient 2,5% d'azote immédiatement assimilable, et un tourteau 5%. On demande combien il faudra employer de livres de fumier pour avoir l'équivalent de 1 tonne de tourteau ?

Solution :—Dans 1 tonne il y a 2000 livres.

$$(2000 \times .05) \div .025 = 4000 \text{ livres ou } 2 \text{ tonnes.}$$

2. Les déjections liquides d'un cheval qui pèse 1200 livres sont, en moyenne, pendant 24 heures, de 9 livres, contenant 1½% d'azote. Quelle surface de terrain pourrait ensemer en blé à raison de 50 livres d'azote par acre, un cultivateur qui ne laisse perdre que le quart du purin que fournit annuellement 3 chevaux, qui pèsent en moyenne 900 livres ?

Solution :— $12 \times \frac{3}{4} \times 3 \times 365 = 9855$ livres de purin.

$$9855 \times .015 = 147.825 \text{ livres d'azote.}$$

$$147.825 \div 50 = 2.9565 \text{ acres.}$$

$$.9565 \text{ acres} \times 4 = 3.826 \text{ vergées.}$$

$$.826 \text{ vergées} \times 40 = 33.04 \text{ perches.}$$

$$.04 \text{ perches} \times 30\frac{1}{4} = 1.21 \text{ verges.}$$

$$.21 \text{ verges} \times 9 = 1.89 \text{ pieds.}$$

Rép. 2 acres, 3 vergées, 33 perches, 1 verge, 1.89 pieds.

MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

NOMBRES DÉCIMAUX

93. Comment fait-on pour avoir le dixième d'une galette ? — d'une pomme ? — d'un bâton ?

Rép. :—On partage la galette, la pomme, le bâton en **10 parties égales**, et chacune de ces parties est un dixième de la galette, de la pomme, du bâton. Un dixième s'écrit : **.1**.

94. Combien y a-t-il de dixièmes dans une pomme ? — dans un bâton ? — dans une piastre ? — dans une unité ?

Rép.—Il y a **10 dixièmes** dans une pomme, dans un bâton, dans une piastre, dans une unité. 1 dixième de piastre est une pièce de 10 sous.

95. Combien de dixièmes de piastre dans une piastre ?

Rép.—Il y a dix dixièmes de piastre dans une piastre.

96. Combien de dixièmes d'unité dans une unité ?

Rép.—Il y a dix dixièmes d'unité dans une unité.

97. Combien de dixièmes de piastre dans deux piastres ? — dans trois piastres ? — dans dix piastres ?

Rép.—Une piastre vaut **10** dixièmes de piastre,—deux piastres valent **20** dixièmes de piastre,—trois piastres valent **30** dixièmes de piastre,— **10** piastres valent **100** dixièmes de piastre.

98. Combien de dixièmes dans *deux* unités ?— dans *trois* unités ? — dans *dix* unités ?

Rép.—Il y a **10** dixièmes d'unité dans *une* unité ; dans *2* unités il y a **2** fois **10** dixièmes, ou **20** dixièmes d'unité,— dans *3* unités il y a **3** fois **10** dixièmes, ou **30** dixièmes d'unité, — dans *10* unités, ou une *dizaine* d'unités, il y a **10** fois **10** dixièmes ou **100** dixièmes d'unité.

99. Comment fait-on pour avoir le *centième* d'un bâton ?

Rép.—On *divise* le bâton en **100** parties égales et chaque partie est un *centième* du bâton. Un *centième* s'écrit : **.01**.

100. Combien y a-t-il de *centièmes* dans un bâton ?—dans une piastre ?

Rép.—Dans un bâton, dans une piastre il y a **100** centièmes. Le *centième* d'une piastre est **1** sou.

101. Combien y a-t-il de *centièmes* dans une unité ?

Rép.—Dans une unité il y a **100** centièmes d'unité.

102. Combien de centièmes de piastre dans *2* piastres ? — dans *3* piastres ? — dans *10* piastres ?

Rép.—Dans *2* piastres il y a **200** centièmes de piastre,—dans *3* piastres, **300** centièmes de piastres,—dans *10* piastres, **1000** centièmes de piastre.

103. Combien de centièmes d'unité dans *2* unités ? — dans *3* unités ? — dans *10* unités ?

Rép.—**200** centièmes,—**300** centièmes,—**1000** centièmes.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

86. Deux courriers partent à 7 heures du matin, de deux villes, A et B, éloignées l'une de l'autre de 270 milles, et se dirigent l'un vers l'autre. Le premier fait 8 milles à l'heure, et le deuxième 10 milles. A quelle heure et à quelle distance des deux villes se rencontreront-ils ?

Solution : Les deux courriers font dans une heure 8 milles + 10 milles = 18 milles. Donc la rencontre se fera au bout de $270 \div 18 = 15$ heures, c'est-à-dire 15 heures après 7 heures du matin = 10 heures du soir. Le premier courrier aura fait $8 \times 15 = 120$ milles, et le deuxième $10 \times 15 = 150$ milles.

87. Dans une fabrique où il y a 49 hommes et 24 enfants on a payé, le samedi, \$594 pour la semaine. Quel est le gain journalier d'un homme et celui d'un enfant, sachant qu'un enfant gagne $\frac{1}{4}$ de ce que gagne un homme ?

Solution : 49 hommes gagnent autant que $49 \times 4 = 196$ enfants. Donc la dépense est la même que s'il y avait $196 + 24 = 220$ enfants. Or la paie d'un jour est de $\$594 \div 6 = \99 .

Donc la journée d'un enfant est payée $\$99 \div 220 = \0.45 .

La journée d'un homme est payée $\$0.45 \times 4 = \1.80 .

88. Dans un atelier, il y a 72 ouvriers, payés les uns à raison de \$1.87 par jour et les autres à raison de \$2.25. Le samedi soir il a été déboursé pour la paye de la semaine une somme de \$869.40. Combien y avait-il d'ouvriers de chaque catégorie ?

Solution : Pour une semaine, ou six jours de travail, on paie \$869.40 ; donc pour un jour on paie $\$869.40 \div 6 = 144.90$.

En supposant les 72 ouvriers payés à \$1.87 par jour, la dépense d'un jour serait de $\$1.87 \times 72 = \134.64 . On a donc $\$144.90 - \$134.64 = \$10.26$ à répartir entre les ouvriers qui reçoivent \$2.25, c'est-à-dire \$0.38 en plus. Donc il y aura autant de ces ouvriers que \$0.38 sera contenu de fois dans \$10.26, ou $\$10.26 \div 0.38 = 27$. Il y a donc 27 ouvriers à \$2.25 et $72 - 27 = 45$ à \$1.87.

89. Un ménage a dépensé \$532 dans les 5 premiers mois de l'année. De combien faut-il diminuer la dépense de chaque jour pour que la dépense totale ne soit que de \$1120.50 ? L'année est bissextile, et les mois sont comptés avec le nombre de jours qu'ils ont réellement.

Solution : Les cinq premiers mois de l'année bissextile contiennent : $31 + 29 + 31 + 30 + 31 = 152$ jours. La dépense par jour a donc été de $\$532 \div 152 = \3.50 .

Les sept derniers mois contiennent : $30 + 31 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 = 214$ jours. La dépense pour ces 214 jours devra être $\$1120.50 - \$532 = \$588.50$

La dépense par jour devra donc être $\$588.50 \div 214 = \2.75 . $\$3.50 - \$2.75 = \$0.75$, la diminution.

On a acheté une pièce de calicot de 70 verges que l'on a payée \$10.50, et avec laquelle on a confectionné 21 chemises. On demande 1° le prix d'une verge de calicot ; 2° le prix d'une chemise, sachant que la façon des 21 chemises a coûté \$8.19.

Solution : Le prix d'une verge de calicot = $\$10.50 \div 70 = \0.15 .

Les 21 chemises ont coûté $\$10.50 + \$8.19 = \$18.69$.

Le prix d'une chemise = $\$18.69 \div 21 = \0.89 .

90. Une pièce de ruban de 56 verges a été achetée à raison de 4 verges pour \$0.48. On l'a vendue à raison de 7 verges pour une \$1.40. Combien a-t-on payé la pièce entière et combien a-t-on gagné ?

Solution : $\$0.48 \div 4 = \0.12 , le prix d'achat de 1 verge.

$\$0.12 \times 56 = \6.72 , le prix d'achat de la pièce entière.

$\$1.40 \div 7 = \0.20 , le prix de vente d'une verge.

$\$0.20 \times 56 = \11.20 , le prix de vente de la pièce.

$\$11.20 - \$6.72 = \$4.48$, le gain.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

68. On a partagé un terrain en 2 parties. Les $\frac{5}{9}$ de la première égale les $\frac{3}{8}$ de la deuxième. Ce terrain acheté \$0.25 le pied carré a coûté \$5025. Trouvez les deux parties de ce terrain.

Solution : $\frac{5}{9}$ de la 1ère p. = $\frac{3}{8}$ de la 2e.

$\frac{1}{9}$ de la 1ère p. = $\frac{3}{8} \div 5$ de la 2e.

$\frac{9}{9}$ de la 1ère p. = $\frac{3}{8} \times \frac{9}{5}$ de la 2e = $\frac{27}{40}$ de la 2e partie.

Ainsi la 1ère partie = $\frac{27}{40}$ de la 2e.

La 2e partie = $\frac{40}{40}$ de la 2e partie et la 1ère partie = $\frac{27}{40}$ de 2e partie.

Les deux parties ou tout le terrain $\frac{40}{40}$ de la 2e partie + $\frac{27}{40}$ de la 2e partie = $\frac{67}{40}$ de la 2e partie

D'un autre côté la superficie de tout le terrain égale \$5025 \div \$0.25 = 20100 pieds carrés

$\frac{67}{40}$ de la 2e partie = 20100 pieds carrés.

$\frac{1}{40}$ de la 2e partie = $20100/67$;

$\frac{40}{40}$ de la 2e partie = $20100 \times \frac{40}{67} = 12000$ pieds carrés, surface de la 2e partie.

$\frac{27}{40}$ de la 2e partie = $20100 \times \frac{27}{67} = 8100$ pieds carrés, surface de la 1e partie.

69. Un homme partage son bien entre ses deux fils : au premier il donne les $\frac{4}{9}$ de sa fortune ; au deuxième il donne \$3000 de moins qu'au premier ; il garde pour lui \$6000. Trouvez la fortune du père et ce qu'il donne à chacun de ses fils.

Solution : Le 1er fils reçoit $\frac{4}{9}$ de sa fortune, le 2e fils reçoit $\frac{4}{9}$ de la fortune — \$3000 et le père garde pour lui \$6000.

Donc $\frac{4}{9}$ de la fortune + $\frac{4}{9}$ de la fortune — \$3000 + \$6000 = La fortune.

$\frac{8}{9}$ de la fortune + 3000 = $\frac{9}{9}$ de la fortune.

Retranchant

$\frac{8}{9}$ de chaque membre, on a :

$$\$3000 = \frac{1}{9} \text{ ou } \frac{1}{9} = \$3000$$

$$\text{d'où } \frac{9}{9} = \$3000 \times 9 = \$27000,$$

la fortune entière.

Au 1er fils $\frac{4}{9}$ de \$27000 = \$12000.

Au 2e fils \$12000 — \$ 3000 = \$ 9000.

70. Deux personnes possèdent chacune une somme ; celle de la 1ère est $2\frac{1}{2}$ fois celle de la 2e ; celle-ci augmente son avoir des $\frac{5}{6}$ de cet avoir, elle possède alors \$8250. La première, au contraire, perd les $\frac{3}{10}$ de ce qu'elle a. On demande ce que possède actuellement la première et ce que possédait primitivement la seconde.

Solution : La seconde ayant augmenté son avoir des $\frac{5}{6}$ de cet avoir,

Solution :—30 journées de la femme égalent $.66\frac{2}{3} \times 30 = 20$ journées du père.

possède actuellement $\frac{6}{6} + \frac{5}{6} = \frac{11}{6}$ de son avoir primitif.

$\frac{11}{6}$ de son avoir primitif = \$8250 ;

$\frac{1}{6}$ de son avoir primitif = \$8250/11

$\frac{6}{6}$ de son avoir primitif = \$8250 $\times \frac{6}{11} = \$4500$ le capital primitif de la mère.

\$4500 $\times 2\frac{1}{2} = \$11250$, le capital primitif de la mère personne.

La mère personne a perdu les $\frac{3}{10}$ de cette somme ; donc il lui reste les $\frac{7}{10}$ de cette somme ; $\frac{7}{10}$ de \$11250 = \$7875, capital actuel de la mère personne.

71 Un nombre moins les $\frac{3}{4}$ de son $\frac{1}{5}$ égale $8\frac{1}{2}$. Quel est-ce ce nombre ?

Solution :— $\frac{3}{4}$ de $\frac{1}{5}$ du nombre = $\frac{3}{20}$ du nombre.

Ainsi le nombre — les $\frac{3}{20}$ du nombre = $8\frac{1}{2}$.

$$\frac{17}{20} \text{ du nombre} = \frac{17}{2}$$

$$\frac{1}{20} \text{ du nombre} = \frac{17}{2} \div 17.$$

$$\frac{20}{20} \text{ du nombre} = \frac{17}{2} \times \frac{20}{17} = 10 \text{ Rép.}$$

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

94. A quel taux faut-il placer une somme de \$10400 pour obtenir un revenu de \$8 par semaine ?

Solution : Dans une année il y a 52 semaines.

\$8 \times 52 = \$416, le revenu annuel.

\$10400 donnent \$416, \$1 donne $\frac{416}{10400}$ ou $416 \div 10400 = .04 = 4\%$.

95. Une personne avait placé \$5000 qui lui rapportaient 3%. Ayant retiré \$2000 pour payer une dette, elle replace le reste et son revenu reste le même. A quel taux a-t-elle fait ce dernier placement ?

Solution : \$5000 \times .03 = \$150, le revenu avant et après le paiement de la dette.

\$5000 — \$2000 = \$3000, la somme placée en deuxième lieu. Ce deuxième placement a rapporté \$150, \$150 \div 3000 = .05 = 5%. *Rép.*

96. Un ouvrier, sa femme et son fils travaillent dans une manufacture. Ils ont reçu \$122.40 pour 36 journées du père, 30 de la femme et 24 du fils. Le prix de la journée de la femme vaut $66\frac{2}{3}\%$ de celui de la journée de l'ouvrier et le prix de la journée du fils les 75% de celui de la journée de la mère. Quel est le prix de la journée de chacun ?

24 journées du fils égalent $.75 \times 24 = 18$ journées de la mère, et 18 journées de la mère égalent $.66\frac{2}{3} \times 18 = 12$ journées du père.

Donc toutes les journées réunies = $36 + 20 + 12$ journées du père = 68 journées du père.

$\$122.40 \div 68 = \1.80 , le prix d'une journée du père.

$\$1.80 \times .66\frac{2}{3} = \1.20 , le prix d'une journée de la femme.

$\$1.20 \times .75 = \0.90 , le prix d'une journée du fils.

97. Un père dit à son fils : chaque fois que tu seras le premier de ta classe, je te donnerai \$0.35. mais chaque fois que tu ne seras pas le premier, tu me rendras \$1.20. Après 20 compositions, le père redoit à son fils \$0.80. Combien de fois le fils a-t-il été premier ?

Solution :—Si le fils avait été 20 fois premier, son père lui aurait dû $\$0.35 \times 20 = \7 . Mais à chaque fois que le fils n'est pas premier, il perd $\$1.20 + 35 = \1.55 . Donc il n'a pas été premier autant de fois que \$1.55 est contenu dans \$7, diminuées des \$0.80 que le père lui redoit, c'est-à-dire

$(\$7 - \$0.80) \div \$1.55 = \$6.20 \div \$1.55 = 4$ fois.

$20 - 4 = 16$. Il a été le premier 16 fois.

TENUE DES LIVRES.

À la demande d'une institutrice nous donnons dans ce numéro l'état des Profits et des Pertes de la 14^e série de notre traité de Tenue des Livres.

ÉTAT DES PROFITS ET DES PERTES DE LA 14^e SÉRIE

<i>Profits</i>			
Charbon.....	347	50	
Bois.....	362	50	710
<i>Pertes</i>			
Frais généraux.....			30
Profit net.....			680
Capital de l'Elève en commençant.....	4412	50	
Profit net de l'Elève.....	340		
Capital actuel de l'Elève.....			4752 50
Capital de E. Martin en commençant.....	4412	50	
Profit net de E. Martin.....	340		
Capital actuel de E. Martin.....			4752 50
Capital actuel total.....			9505

ALGÈBRE

82. Un capital inconnu placé à 6% pour un temps inconnu rapporte en intérêts une somme qui surpasse le capital de \$100 ; mais le même capital à 3% pour le quart du temps produit en intérêts une somme inférieure au capital de \$425. On demande le capital et le temps.

Solution : Soient x le capital et $4y$ le temps primitif ; alors y le temps dans le 2e cas.

$$(x \times 6 \times 4y) \div 100 = \frac{24xy}{100} = \text{la somme des intérêts dans le 1er cas.}$$

$$(x \times 3 \times y) \div 100 = \frac{3xy}{100} = \text{la somme des intérêts dans le 2e cas.}$$

$$(1) \dots \frac{24xy}{100} - x = 100$$

$$(2) \dots x - \frac{3xy}{100} = 425$$

Multipliant (1) et (2) par 100 on a :

$$(3) \dots 24xy - 100x = 10000$$

$$(4) \dots 100x - 3xy = 42500$$

Multipliant (4) par (8) et changeant l'ordre on a :

$$(5) \dots -24xy + 800x = 340000.$$

Ajoutant (5) à (3) on a : $700x = 350000$

$$(6) \dots x = 350000/700 = \$500, \text{ le capital}$$

Substituant 500 la valeur de x à x dans (3) on a :

$$(3) \dots 24 \times 500y - 100 \times 500 = 10000$$

$$\text{ou } 12000y - 50000 = 10000$$

$$(7) \dots 12000y = 10000 + 50000 = 60000$$

$$y = 60000/12000 = 5 \text{ ans}$$

$$4y = 5 \times 4 = 20 \text{ ans, le temps.}$$

83. Pour faire un trajet de 30 milles A met 3 heures de plus que B ; mais s'il doublait le pas il mettrait 2 heures de moins que B. Trouvez le nombre de milles qu'ils font chacun par heure.

Solution : Soient x le nombre de milles que fait A par heure et y le nombre que fait B.

$30/x$, le nombre d'heures que met A à faire le trajet.

$30/2x$, le nombre d'heures que A mettrait à faire le trajet s'il doublait le pas

$30/y$, le nombre d'heures que met B à parcourir 30 milles.

$$(1) \dots 30/x - 30/y = 3 :$$

$$(2) \dots 30/y - 30/2x = 2, \text{ ou } 30/y - 15/x = 2 :$$

Posant (1) de nouveau et changeant l'ordre de (2) on a :

$$(1) \dots 30/x - 30/y = 3 :$$

$$(2) \dots -15/x + 30/y = 2 :$$

Ajoutant (2) à (1) on a :

$$(3) \dots 15/x = 5 :$$

$$\text{d'où } (4) \dots 15 = 5x :$$

$$\text{d'où } (5) \dots x = 15/5 = 3, \text{ le nombre de milles par heure de A ;}$$

Substituant 3 la valeur de x à x dans (2) on a :

$$\begin{array}{r}
 (2) \dots\dots\dots -15/3 + 30/y = 2 ; \\
 \text{Multipliant par } 3y \text{ on a : } -15y + 90 = 6y ; \\
 \text{d'où } -15y - 6y = -90 ; \\
 \qquad -21y = -90 ; \\
 \qquad 21y = 90 ; \\
 \qquad y = 90/21 = 4 \frac{2}{7}, \text{ le nombre de milles par}
 \end{array}$$

heure de B.

84. Un train parcourt une distance de 300 milles dans un temps inconnu ; si le train avait fait 5 milles de plus par heure, le temps mis à parcourir toute la distance aurait été diminué de 2 heures ; on demande le nombre de milles que parcourt le train dans une heure.

Solution : Soit x le nombre de milles que le train parcourt par heure.

$(x + 5)$ le nombre de milles que le train aurait parcourus par heure dans le second cas.

$300/x$, le nombre d'heures que le train met à faire tout le trajet.

$300 \div (x + 5)$, le nombre d'heures que le train mettrait à faire tout le trajet s'il faisait 5 milles de plus par heure.

$$\frac{300}{x} - \frac{300}{x+5} = 2.$$

Multipliant l'équation par $x^2 + 5x$ on a :

$$300x^2 + 1500x - 300x = 2x^2 + 10x ;$$

Réduisant on a : $1500 = 2x^2 + 10x ;$

Transposant on a : $2x^2 + 10x = 1500 ;$

Divisant par 2 on a : $x^2 + 5x = 750 ;$

Complétant le carré on a : $x^2 + 5x + (5/2)^2 = 750 + 25/4 = 3025/4 ;$

Extrayant la racine on a : $x + 5/2 = 55/2 \text{ ou } -55/2 ;$

$$\text{D'où } x = \frac{55}{2} - \frac{5}{2} = \frac{50}{2} = 25 ;$$

$$\text{ou } x = -\frac{55}{2} - \frac{5}{2} = -\frac{60}{2} = -30 ;$$

Rép. 25 milles à l'heure.

PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

15. On a fait cimenter le fond et les faces latérales d'une citerne octogonale qui a 1.4 verge de côté à la base et 3.2 verges de profondeur ; quelle est la dépense, à raison de \$0.60 la verge carrée ?

Solution : $1.4^2 \times 4.8284 = 9.463664$ verges carrées, surface de la base.

$1.4 \times 8 = 11.2$, périmètre de la base.

$11.2 \times 3.2 = 35.84$ verges carrées, surface latérale de la citerne.

$9.463664 + 35.84 = 45.303664$, surface totale.

$\$0.60 \times 45.303664 = \27.18 . Rép.

16. L'arête d'une caisse cubique est de 7 pouces. Quelle sera l'arête d'une autre caisse d'un volume double ?

Solution : Soit x l'arête cherchée.

Les volumes de deux solides semblables étant dans le même rapport que le cube de leurs dimensions homologues nous avons la proportion : $1/2 \div 7^3/x^3 ;$

d'où $x^3 = 2 \times 7^3 = 2 \times 343 = 686$.

$x =$ la racine cubique de 686 = 8.819 pouces.

17. Une chaudière de forme hémisphérique mesure 1 pied 11.4 pouces de diamètre. Quelle est sa capacité en gallons ?

(Dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes.)

1 pied 11.4 pouces = 23.4 pouces.

$23.4^3 = 12812.904$

$12812.904 \times .5236 = 6708.84$, le volume d'une sphère de 23.4 pouces de diamètre.

$6708.84 \div 2 = 3354.42$, le volume de la chaudière.

$3354.42 \div 277.274 = 12.09$ gallons.

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

A STRANGE SENTENCE

A man was brought up charged with burglary. He had cut a hole in the side of a tent, put his head, his right arm, and his right shoulder in at the hole, and stolen several things belonging to the people who were asleep in the tent. His lawyer said that as the man had not entered the tent, he could not be convicted of a burglary; and that he ought to be at once set free. The judge held that while the man as a whole had not committed burglary, his head, his right arm, and his right shoulder had. The jury accordingly brought in a verdict of guilty against those parts, which were sentenced to two years imprisonment with hard labor in the state prison. All the rest of the man was found not guilty and discharged.

OUTLINE.—1. A man charged with burglary.

2. He had cut a hole in a tent and had stolen several things.
3. The defence of his lawyer.
4. The opinion of the judge.
5. The verdict and sentence.
6. What happened to the other parts of the man.

Taken from Meiklejohn's « *Fables, Anecdotes and Stories for teaching Composition.* »

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1° Pour tout ce qui a trait à l'interprétation de la loi ou des règlements scolaires, prière de s'adresser au Surintendant de l'Instruction publique.

2° Pour tout ce qui regarde les examens devant le Bureau central, s'adresser au Secrétaire de ce Bureau, département de l'Instruction publique, Québec.

3° Pour toute réclamation concernant *L'Enseignement Primaire* s'adresser au directeur, Candiac, près Québec.

PORTRAITS HISTORIQUES

La Cie Cadieux et Derome, 18 et 20 Ouest, rue Notre-Dame, Montréal, ont publié plusieurs séries de *Portraits historiques* dignes de l'encouragement des autorités scolaires. On parle du Patriotisme à l'école. Eh bien ! que n'orne-t-on les murs des classes des principales figures de notre histoire.

Nous recommandons particulièrement aux commissions scolaires *La Série populaire*, portraits demi-ton. Format : 9 × 12 chaque portrait. Prix : 10 cts le portrait.

DOCUMENTS OFFICIELS

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la Province de Québec, 1905-1906

LE COLLÈGE MACDONALD

(Suite et fin)

On sait que pendant le cours de l'année dernière, sir W. MacDonald a conclu des arrangements pour mettre à la disposition du public des sommes d'argent très importantes. Il a fait don aux gouverneurs de l'Université McGill d'une ferme située à Sainte-Anne-de-Bellevue, de plus de 600 acres, avec tout son matériel d'exploitation ; le tout est évalué à plus de \$1,500,000. Pour soutenir cette exploitation, il a versé de plus entre les mains des gouverneurs une somme de \$2,000,00. On a décidé de faire de cette ferme l'une des premières écoles d'agriculture du monde entier et en même temps d'y attacher une école normale pour la formation des instituteurs et des institutrices des écoles protestantes. Comme résultat de ces mesures, on poursuit actuellement des négociations relativement à la fermeture de l'école normale McGill qui, depuis cinquante ans, a rendu de si grands services à la cause de l'éducation. Si le gouvernement consent à affecter l'octroi qu'il accorde actuellement à l'école normale McGill au soutien général de l'éducation protestante, c'est là la condition, les gouverneurs de McGill maintiendront l'école à même les fonds du collège MacDonald.

L'ÉVALUATION MUNICIPALE

D'après notre loi scolaire, les commissions scolaires perçoivent leurs taxes d'après la valeur immobilière établie par les conseils municipaux. Cette évaluation, c'est un fait reconnu, diffère d'une façon notable d'une municipalité à une autre. Tous les évaluateurs prêtent serment, avant d'agir, de donner la valeur réelle de chaque propriété ; mais ils semblent croire souvent que la valeur conventionnelle est la valeur relativement réelle d'une propriété. Au point de vue des intérêts locaux, il n'y a pas d'injustice à ce qu'une propriété soit évaluée à la moitié ou aux deux tiers de sa valeur commerciale. Malheureusement lorsqu'il s'agit de l'administration du fonds des municipalités pauvres, on s'aperçoit aussitôt des conséquences d'un système de cette sorte. Le département de l'Instruction publique constatant cet état de choses, s'efforce, en préparant la distribution des allocations destinées aux municipalités pauvres, d'aider celles qui ont réellement besoin de secours. Mais il est impossible d'établir si deux municipalités, dont l'évaluation est la même, possèdent réellement des propriétés pour un montant égal. En outre, dans la distribution du fonds des municipalités pauvres, on donne préférence aux municipalités qui font le plus d'efforts pour se subvenir à elles-mêmes autant

que l'on peut le voir par la taxe perçue. Mais, sans connaissances spéciales, le taux de la taxe ne peut pas nous diriger. Quelquefois, dans certaine municipalité, la propriété est évaluée à sa valeur commerciale et la taxe scolaire est de six centins par piastre. Dans la municipalité voisine elle est de douze centins par piastre, mais la propriété y est évaluée à la moitié de sa valeur commerciale. Je ne vois rien pour remédier à cet inconvénient dans la loi scolaire, mais il me semble qu'au point de vue municipal il y aurait lieu d'attirer sur le sujet l'attention de la Législature.

LE MOUVEMENT SCOLAIRE

Je suis heureux de constater que le progrès scolaire s'accroît dans les campagnes, et les statistiques le démontrent bien.

La province de Québec possède actuellement 6,503 écoles de tout genre et le nombre des enfants allant à l'école s'élève au chiffre de 361,430.

La présence moyenne des enfants à l'école varie suivant les localités ; en général elle est bonne. Cette moyenne s'est élevée, l'an passé, à 76.98 par cent. Certains districts d'inspection se distinguent plus particulièrement sur ce point. Je citerai celui de M. l'inspecteur Beaumier, de St-Narcisse, où la moyenne est de 75.63%. Celui de M. l'inspecteur Bergeron (région d'Arthabaska), où la présence moyenne est de 80% dans les écoles sous contrôle et de 91% dans les écoles indépendantes ; celui de M. l'inspecteur Fontaine, de Joliette, où la moyenne à l'école a été de 79% dans les écoles sous contrôle et de 81% dans les écoles indépendantes. Cet inspecteur signale le fait que depuis 32 ans la présence moyenne des élèves n'a jamais été aussi élevée dans ce district.

Dans la région de Sherbrooke et de Richmond, la présence moyenne a été de 70 %, mais M. l'inspecteur Genest-Labarre fait observer que les enfants de 5 à 7 ans qui vont à l'école contribuent pour une large part à diminuer la proportion de cette présence par leur assistance irrégulière, surtout dans la rude saison de l'hiver.

Dans le district d'inspection de M. Goulet, qui renferme les paroisses de St-Tite, Ste-Anne-de-la-Pérade, Batiscau, etc., la présence moyenne s'est élevée à 75.50% dans les écoles sous contrôle et à 87.50% dans les écoles indépendantes. M. l'inspecteur Guay, de St-David de Lévis, constate une présence moyenne de 77% dans les écoles élémentaires et de 88% dans les autres écoles indépendantes. M. l'inspecteur Molleur (région de St-Hyacinthe) trouve une moyenne de 81.3%, et M. Tremblay, de la Baie-St-Paul une moyenne de 78%.

Les maisons d'écoles se renouvellent peu à peu et sont reconstruites d'une manière plus hygiénique et plus confortable qu'autrefois. J'ai fourni ou approuvé pendant l'année scolaire écoulée 236 plans de nouvelles constructions scolaires. Ce qui démontre la bonne volonté des municipalités scolaires à renouveler leurs anciennes maisons d'école, c'est le fait qu'elles ont dépensé en 1904-05 pour ces constructions une somme de \$263,084.

Les municipalités trouvent avantage à faire des emprunts pour être en mesure de hâter la construction des maisons d'école. J'ai fait préparer cette année un tableau que je publie plus loin et qui marque qu'en 1904-05 les municipalités ont emprunté avec l'autorisation du gouvernement une somme de \$327,533, et en 1905-06 celle de \$365,986. Ces montants ont été employés à la construction de nouvelles maisons et au renouvellement du mobilier scolaire.

Le coût de l'entretien des institutions scolaires indépendantes subventionnées a été de \$1,404,387 en 1904-05, et de \$1,427,775 en 1905-06.

Au nombre des constructions scolaires les plus importantes et les plus intéressantes, je signalerai les édifices érigés par les révérendes sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à Sherbrooke, au coût de \$80,000, à Richmond au coût de \$22,000, et à Bromptonville au coût de \$12,000.

La commission scolaire de la cité de Saint-Hyacinthe mérite aussi une mention spéciale. Un incendie ayant détruit l'importante école primaire supérieure de garçons, connue sous le nom de l'Académie Girouard, les commissaires d'écoles de la ville dont le zélé M. Jos. Naud est le président depuis au-delà de 25 ans, se sont empressés de profiter de la circonstance pour agrandir l'emplacement et construire une vaste maison qui est un ornement pour Saint-Hyacinthe et lui fait beaucoup d'honneur. Le terrain affecté à l'école, dit M. l'inspecteur Molleur, mesurant 350 sur 150 pieds, comprend un carré entier et est entouré sur les quatre côtés d'un bon trottoir en asphalte et d'une plantation d'ormeaux. L'édifice construit en briques est à trois étages complets et mesure 120 pieds sur 60. Le mobilier comprend ce qu'il y a de plus parfait, pupitres à deux places, cartes géographiques avec rouleaux à ressorts, bibliothèques, tableaux d'ardoise, et la classe supérieure est en outre munie de clavigraphes et d'un comptoir de banque et de commerce. La commission scolaire de Saint-Hyacinthe mérite donc de chaleureuses félicitations et je la cite comme exemple aux municipalités des centres importants de la province.

Avant de clore ces remarques, je crois devoir exprimer mes sentiments de sympathie bien sincère aux Dames religieuses de l'Assomption de Nicolet, dont la maison-mère a été détruite par le terrible incendie qui a ravagé, en juin dernier, cette intéressante ville. Cette maison d'éducation, l'une des plus belles et des mieux aménagées de la province, avait été construite à grands sacrifices. La perte subie par cette communauté enseignante excède \$300,000.

Je termine mon rapport par les tableaux sommaires suivants que la Législature pourra consulter avec intérêt (1).

J'ai l'honneur d'être, monsieur le Ministre,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

Surintendant.

(1) Voir le *Rapport du Surintendant*, page XIX et suiv.

Comité catholique du Conseil de l'instruction publique

Session du printemps 1907.

Séance du 15 mai 1907—*Avant-midi.*

Présents : M. le Surintendant de l'Instruction publique, président ; Messieurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal ; Messieurs les évêques de Pembroke, Charlottetown, Rimouski, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières, Nicolet, Joliette, St-Hyacinthe ; M. Eug. Crépeau, l'hon. M. Th. Chapais, l'hon. M. Archambeault, M. H. Gray, l'hon. J.-J. Guerin, M. M.-T. Stenson, l'hon. Juge Robidoux, M. C. Delage, M. H. Champagne, l'hon. Philippe Roy, M. J.-M. Tellier, l'hon. Juge Carroll, M. l'abbé Rouleau, M. l'abbé Dubois, M. John Ahern, M. L. Desaulniers.

Le procès-verbal de la précédente session est adopté.

Le sous-comité chargé d'étudier la question des conférences pédagogiques aux instituteurs et institutrices de la province, fait le rapport qui suit :

« Après une étude sérieuse de la question importante qu'il a été chargé d'examiner, ce sous-comité recommande les mesures suivantes à l'approbation du comité général :

« 1° Les conférences pédagogiques, données chaque année dans un des diocèses de la province pendant les vacances, seraient continuées, car elles ont produit déjà d'excellents fruits, et assurent aux institutrices des avantages incontestables. Il est désirable qu'elles soient organisées et préparées avec le plus grand soin.

« 2° D'après tous les renseignements obtenus, les conférences telles que données par les inspecteurs depuis quelques années ne semblent pas atteindre le but que l'on s'était proposé en les instituant. En conséquence, elles seraient discontinuées, pour être remplacées par quelque chose de plus efficace et de plus pratique. Ainsi, les inspecteurs seraient tenus de faire, annuellement, deux visites dans chaque école de leur district, et s'efforceraient de rendre ces visites profitables aux maîtresses en même temps qu'aux élèves, par leurs observations et leurs conseils. Après la première visite, ils réuniraient, à l'endroit le plus convenable du village, à un jour et à une heure déterminés, tous les instituteurs et les institutrices de la paroisse. Là, ils s'appliqueraient à donner quelques explications sur la méthode d'enseignement, à développer quelques-unes des notes pédagogiques qui accompagnent le programme des études, à signaler avec discrétion et bienveillance les défauts ou lacunes remarqués au cours de l'inspection des écoles. Ils feraient, en un mot, une sorte de conférence très simple et très pratique. M. le Surintendant leur adresserait à ce sujet des directions spéciales. Un entretien de cette nature serait, semble-t-il, beaucoup plus avantageux que les conférences jusqu'ici en usage. Il paraît au sous-comité que pour rendre cette réunion plus fructueuse il serait bien désirable que M. le curé de la paroisse et la commission scolaire, ou quelques membres du moins de la commission fussent invités à y assister. Les frais encourus à l'occasion de cette réunion des instituteurs et des institutrices seraient nécessairement bien moindres que ceux qu'entraînent les conférences d'aujourd'hui, car il suffirait d'accorder une légère indemnité aux institutrices qui, étant trop éloignées du village, ne pourraient s'y rendre qu'en voiture.

« 3° Le sous-comité croit qu'il serait juste d'augmenter de deux cents piastres par année le salaire de messieurs les inspecteurs ; mais en même temps il propose que l'on fasse à chaque inspecteur l'obligation de résider dans les limites de son district, ce qui lui permettrait de s'acquitter plus facilement et plus régulièrement de ses fonctions.

« 4° Le sous-comité est aussi d'avis qu'un inspecteur qui se rendrait coupable de négligence, et omettrait de visiter une école sans raison valable, devrait être condamné à une amende de cinq piastres pour chaque omission non justifiée.

« 5° Enfin, pour amener le succès des inspections scolaires, le sous-comité émet le vœu qu'il soit nommé un inspecteur général pour la province. »

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) † PAUL, arch. de Montréal,

Président.

Il est proposé, en amendement, par l'hon. M. Chapais, secondé par M. Delage : « que la prise en considération du rapport du sous-comité chargé d'étudier la question des conférences pédagogiques soit ajournée à la prochaine session du comité catholique, et que, dans l'intervalle, ce rapport soit distribué aux membres de ce comité.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres et ouvrages classiques, à sa session du 14 mai 1907, à laquelle ont assisté : Mgr Blais, président, Mgr Emond, Mgr Archambeault, l'honorable juge Robidoux, l'honorable J.-J. Guerin, M. J. Ahern, M. Desaulniers et M. le Surintendant de l'Instruction publique, fait le rapport suivant :

1° Les « Exercices d'arithmétique pour les élèves des classes primaires », par T. Rochon, sont recommandés.

2° La « Grammaire française suivie d'exercices d'application »—Cours élémentaire—par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, est recommandée, mais ce sous-comité suggère que, dans les éditions subséquentes, les exemples se rapportent, autant que possible, à l'histoire, à l'agriculture et à l'industrie du Canada.

3° La « Géographie Atlas »—Cours élémentaire—troisième édition, par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, est recommandée.

4° La « Géographie Atlas »—Cours moyen et cours supérieur—troisième édition, par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, est recommandée.

5° Le « Manuel des Sciences usuelles » par MM les abbés V. Huard et H. Simard est recommandé comme livre du maître.

6° Vu que M. Nérée Tremblay informe ce sous-comité qu'il se propose de corriger le livre intitulé « Première série de lectures sur les connaissances scientifiques usuelles » dont il est l'auteur, l'examen de ce livre est remis à la prochaine session.

7° Ce comité recommande l'adoption du livre intitulé « l'Analyse grammaticale et l'analyse logique », par C.-J. Magnan, mais il considère que le prix de vente de ce livre est trop élevé.

8° Les « Premières leçons de lecture en deux tableaux » par M. Lippens sont recommandées.

9° Le « petit Manuel pratique d'Hygiène, Anatomie et Physiologie », par le Dr J.-G. Paradis est aussi recommandé comme livre du maître.

(Signé) † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de St-Germain de Rimouski,

Président.

Ce rapport est adopté.

Séance du 15 mai 1907.—après-midi.

Présents : Les mêmes.

Le comité prend communication de la résolution de la ligue anti-alcoolique de Québec qui lui a été soumise, ainsi que d'une lettre de M. Edmond Rousseau au sujet de l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles.

Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable Th. Chapais, propose et il est adopté :

« Que, relativement à l'article du programme d'études concernant l'alcoolisme, ce comité croit nécessaire de faire donner, dans les écoles, un enseignement anti-alcoolique, et prie M. le Surintendant d'envoyer aux instituteurs et aux institutrices une lettre annuelle pour les guider dans leurs leçons et leurs conseils pratiques aux élèves sur le danger que ce fléau fait courir aux individus, à la famille et à la société. Cet enseignement devra aussi faire l'objet de l'attention spéciale de MM. les inspecteurs dans leurs visites et ceux-ci seront invités à en parler dans leur rapport officiel. »

Mgr l'évêque de Joliette, appuyé par M. J.-M. Tellier, propose :

« Que, vu les grands avantages qu'offrent les conférences pédagogiques diocésaines, telles qu'elles ont été données depuis quelques années, en divers endroits de la province, des conférences du même genre aient lieu dans le cours de l'été 1907 dans la ville de Joliette, si le gouvernement veut bien, comme il l'a fait dans le passé, en payer les frais, et que le gouvernement soit, en conséquence, prié d'allouer la somme d'argent nécessaire à cette fin.

Cette motion est adoptée.

A la demande de M. l'abbé Th.-G. Rouleau, le comité recommande M. Antoni Lesage, breveté pour académie, comme professeur adjoint de l'École normale Laval, et permet à M. C.-J. Magnan d'employer, à ses frais personnels, M. Lesage comme son suppléant au cours élémentaire des élèves-institutrices.

Après avoir pris communication d'une lettre de M. C. Bouchard à propos des subventions aux écoles modèles et académiques, le comité déclare que le règlement de la question soumise n'est pas de son ressort.

Le comité ajourne à la prochaine session sa décision sur une demande qui lui est adressée d'établir un bureau d'examineurs à St-Jean. Il autorise qu'un délégué soit envoyé à Tadoussac pour les examens quand une demande sera faite à cet effet.

Le comité confère le titre d'académie à l'école modèle de Mlle Labelle, à Montréal. On confère en outre le titre d'école modèle à l'école No 1 de St-Bernard, comté de Dorchester ; au couvent de St-Frédéric, comté de Beauce ; à l'école des Sœurs de la Sagesse, à Papineauville ; à l'école No 2 de Notre-Dame-des-Neiges de Masson ; et aux couvents de St-Germain de Grantham (Drummond), St-Félix de Kingsey (Drummond) et St-Léonard (Nicolet).

M. M. Tellier donne avis au comité, qu'à la prochaine session il proposera une motion pour amender les articles 482 et suivants de la loi de l'Instruction publique, à l'effet de substituer le Surintendant de l'Instruction publique aux cours de circuit et de magistrat pour les appels qui sont actuellement portés devant ces cours.

Le comité s'ajourne.

Une décision importante

MADemoiselle MARIE-LOUISE PEPIN,

Secrétaire de l'Association des Inst. catholiques,

125, Ste-Marguerite, Québec.

Mademoiselle,

J'ai eu l'honneur de soumettre à la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, la résolution que l'Association des institutrices de la section de Québec a adoptée, par laquelle elle a demandé la permission de faire compter comme avantage pour le fonds de pension, les primes accordées par le gouvernement depuis qu'elles sont payées, moyennant la retenue ordinaire.

La commission ayant délibéré sur cette demande a décidé de permettre aux institutrices de faire compter ces primes comme une partie du traitement, lorsqu'elles en feront la demande.

J'ai l'honneur d'être,

Mademoiselle,

Votre obéissant serviteur,

J.-N. MILLER,

Secrétaire suppléant. — Pour le Surintendant.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

CHARLESBOURG

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

Charlesbourg est cette paroisse coquette dont les maisons blanches s'échelonnent en pente douce, au premier plan de l'horizon de Québec, entre Beauport et Lorette, depuis la plaine basse qu'arrose la rivière St-Charles jusqu'aux premiers soulèvements des monts laurentiens.

L'intendant Talon, le meilleur fonctionnaire que la France ait envoyé dans cette colonie, en jeta les bases en 1665, dans des circonstances toutes particulières.

L'on sait que les premières concessions françaises dans le pays furent découpées de chaque côté du fleuve Saint-Laurent, depuis Rimouski jusqu'à Vaudreuil, en parallélogramme de trois arpents de front sur quatre arpents de profondeur. Les colons bâtirent leurs maisons sur le bord du rivage, à des distances régulières de trois arpents en trois arpents. Cette disposition, dans un pays qui n'avait pas encore de routes tracées sur la terre ferme, facilitait les communications. D'un autre côté, éparpillées comme elles l'étaient, ces maisons devenaient facilement la proie des Indiens. Le colon isolé demeurait sans défense contre les traits de l'ennemi.

Talon proposa alors de grouper les habitants en hameaux, ainsi que cela se pratiquait en France. Il était l'homme de confiance de Colbert, et ce dernier se laissait gagner à ses idées. Les habitants reçurent donc ordre de ne plus s'établir isolément dans la campagne, et l'on se mit en frais de démontrer sur le terrain que le plan proposé par l'intendant Talon était d'exécution facile.

Talon possédait déjà sur les bords de la rivière Saint-Charles un fief qu'il avait acheté de la famille Hébert, mais comme ce dernier était en forme de parallélogramme comme tous les autres, il y annexa de haute main une large pièce découpée de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges qui appartenait aux Jésuites. Comme on taillait dans la forêt immense, cent arpents carrés de terre de plus ou de moins ne portaient guère alors à conséquence.

Dans cette enclave Talon fit découper trois carrés sur lesquels il traça des sections en forme de triangle. La base de ces triangles s'appuyait sur les bords extérieurs de chaque carré et leurs côtés venaient se rejoindre au sommet à un centre commun, tout comme les rais d'une roue viennent s'emboîter dans le moyeu. Chacun de ces carrés, on l'a compris, forme un village, et chacune des sections, autant d'exploitations rurales. Les maisons de chaque colon furent groupées au centre, au sommet de chaque terre.

En 1667, Talon était déjà parvenu à peupler trois villages, deux avec des familles qu'il fit venir de France, un autre avec des soldats mis en réforme. Trois autres villages se formèrent dans la suite dans le même quartier. Et c'est ainsi que l'on vit s'élever : Bourg Talon, Bourg Royal, Bourg la Reine, l'Auvergne, Saint-Bernard et Saint-Claude. Le roi, pour récompenser Talon, éleva ces établissements au rang de baronnie des Islets, puis en fit le comté d'Orsainville, mais c'est le nom seul de Charlesbourg qui s'est perpétué et maintenu.

Charlesbourg est la seule paroisse du Canada français qui ait été fondée sous la direction immédiate du roi et avec la division topographique que nous venons de dire. Etant données ces origines toutes spéciales et les grands souvenirs qui planent au-dessus de Charlesbourg, il semble qu'il y aurait moyen d'écrire une histoire intéressante de ce coin de terre.

Lévis, juin 1907.

J.-EDMOND ROY.

BIBLIOGRAPHIE

(Reproduit du *Bulletin du Parler français*)

C.-J. MAGNAN. *L'analyse grammaticale et l'analyse logique aux brevets de capacité, à l'école normale et à l'école primaire, intermédiaire et supérieure*. Québec (la Compagnie J.-A. Langlais & Fils), 1907, in-18, 165 pages.

Ce manuel, à l'usage des instituteurs et des élèves, est rédigé suivant le nouveau programme d'études pour les écoles catholiques de la province de Québec.

« Ce modeste traité d'analyse offre, dit l'auteur, deux avantages appréciables dans nos écoles canadiennes : il simplifie l'analyse, l'analyse logique surtout, et il emploie des exemples empruntés à la doctrine chrétienne, aux grands maîtres de la littérature française, à l'histoire du Canada, à l'agriculture, à la géographie de notre pays, à l'hygiène, à l'enseignement anti-alcoolique. »

Nous pensons qu'en effet l'ouvrage de M. Magnan est, mieux que plusieurs traités d'analyse plus considérables, adapté aux besoins de nos élèves. Les notions sur la nature, les modifications, la fonction des mots et des propositions, y sont exposées dans un ordre logique et ne comportent pas les détails minutieux qu'il est inutile d'enseigner aux enfants et que ceux-ci comprendront mieux plus tard. De plus, par le choix des exemples, M. Magnan a fait de son manuel un livre bien canadien : les maîtres d'écoles y trouveront l'occasion de faire connaître à leurs élèves non seulement les meilleurs auteurs français, mais aussi les écrivains de chez nous : à côté de citations empruntées à Bossuet, Fénelon, Boileau, Lafontaine, Corneille, Racine, Fléchier, Massillon, Pascal, Victor Hugo, Lamartine, Louis Veuillot, Lacordaire, François Coppée, etc., ils trouveront des textes de Crémazie, de Fréchette, de Routhier, de Lemay, de Garneau, de Ferland, de Chauveau, de Casgrain, etc. Un grand nombre de phrases données comme exercices se rapportent à la doctrine chrétienne, à l'histoire et à la géographie du Canada, à l'agriculture, etc. Ici et là, des notes sur les hommes et les choses de chez nous ajoutent à l'intérêt des citations.

ADJUTOR RIVARD.

Témoignages encourageants

La Semaine religieuse de Montréal et *la Semaine religieuse* de Québec ont apprécié très favorablement notre traité d'Analyse. Merci aux distingués directeurs de ces revues importantes. Merci également à M. O. Héroux, journaliste, et à M. N. Tremblay, professeur, qui, tous deux, ont bien voulu dire du bien de notre manuel dans la *Vérité* de Québec.

Nous reproduisons plus haut ce que M. Adj. Rivard, notre linguiste distingué, pense de " l'Analyse grammaticale et de l'Analyse logique " aux Brevets, à l'École normale et à l'École primaire".

HYGIÈNE

LES EXERCICES CORPORELS

Monsieur le directeur de
L'Enseignement Primaire,

Mon cher Monsieur,

Je crois que vos intelligents lecteurs liront avec intérêt et profit ces quelques conseils que je leur adresse au sujet des exercices corporels.

L'exercice est nécessaire à tous les âges de la vie, mais surtout dans l'adolescence et la jeunesse.

L'exercice est indispensable aux personnes qui, par la nature de leurs occupations, sont forcées de rester assises une partie de la journée.

L'exercice le plus hygiénique est la marche. Le saut, la course, la natation, la rame, le jeu de balle, etc., sont des exercices plus violents que l'on prendra avec prudence et modération. La gymnastique, les sports doivent être encouragés chez les personnes sédentaires. L'homme qui se livre à un travail manuel, l'artisan, le cultivateur, font une besogne qui est un excellent exercice. Le travail des champs au grand air pur est sans contredit le plus salulaire et le plus hygiénique de tous les exercices ; aussi, c'est chez la classe heureuse des cultivateurs que nous trouvons le plus de vitalité et de bonne santé. Nous n'avons donc pas à conseiller à ces gens un surcroît de travail après la journée finie : ils n'ont qu'à se livrer à un repos bien mérité. Le cultivateur, penché sur sa charrue ou plongeant sa faux dans l'épaisseur des blés, met en activité tous ses muscles et tous ses membres.

L'artisan, l'ouvrier de l'usine ont plus ou moins besoin d'exercice supplémentaire à leur travail selon la nature de l'ouvrage qu'ils ont fait durant le jour.

L'enfant et l'adolescent qui fréquentent l'école ont un besoin absolu de mouvement et d'exercice, mais cette jeunesse impétueuse devra être surveillée et bien dirigée.

Les personnes qui se livrent au travail intellectuel, les membres des diverses professions libérales, les instituteurs, les étudiants devront entre-mêler leurs absorbantes occupations d'exercices physiques bien ordonnés. La santé générale du corps est à ce prix. L'exercice physique, le jeu, les sports ne sont pas seulement des choses d'agrément et des distractions, ils sont des prescriptions hygiéniques de première importance.

Les exercices physiques fortifient tout notre corps, activent la circulation générale, développent les muscles, facilitent la digestion, aident l'action des poulmons, des intestins et des reins. En établissant ainsi l'équilibre dans le mouvement de tous les organes, ils reposent l'esprit, et contribuent fortement au maintien d'une santé parfaite. D'un autre côté, il ne faut pas abuser de ces excellentes choses. Les exercices trop violents et trop prolongés sont aussi nuisibles à la santé qu'une abstention complète de ces mêmes exercices.

Le manque d'exercice amène la paresse de l'esprit et du corps, la faiblesse des membres, un ralentissement général de l'action des organes, et un dépérissement qui peut devenir rapidement mortel.

Montmagny, juin 1907.

J.-G. PARADIS, M. D.

Essais sur la littérature canadienne (1)

M. l'abbé Camille Roy, professeur au Séminaire de Québec et à l'Université Laval, vient de publier un volume d'une haute valeur littéraire. Les *Essais sur la littérature canadienne* sont la preuve vivante et très éloquente que nous avons une *littérature canadienne*, que cette littérature « vit, et se soutient et se développe » ; que le public canadien-français « revient volontiers aux écrivains du pays. »

Dans ce premier volume de critique littéraire, M. l'abbé Roy étudie les œuvres de l'abbé Casgrain, de Laure Conan, de A. Poisson, E. Gagnon, E. Myrand, P. Lemay, N.-E. Dionne, J.-E. Roy, P.-G. Roy, W. Chapman, A. Garneau.

L'*Introduction* des *Essais* constitue elle-même un véritable traité sur la critique littéraire. Deux autres chapitres fort intéressants couronnent l'ouvrage : *Journalisme canadien-français* et *Nationalisation de la littérature canadienne*.

L'apparition du nouveau livre de M. l'abbé Roy restera dans les annales littéraires du Canada français comme un événement des plus importants. Cet ouvrage indique à ne pas s'y méprendre que la littérature canadienne est arrivée au tournant de son existence ; qu'elle prend conscience d'elle-même ; qu'elle veut vivre et s'épanouir. Et pour ce faire, elle se pare d'un style souple, riche et varié ; elle s'embellit d'une correction impeccable et s'orne d'une critique bienveillante, ferme et éclairée.

C.-J. M.

A propos de drapeaux

Une leçon de patriotisme et de bon goût

Sous ces titres, *Pacifique*, dans la *Vérité* du 24 mai, a publié la note suivante :

Dimanche soir, dans la salle des Promotions, à l'Université Laval, un nombreux auditoire assistait à la séance de clôture d'une convention régionale de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. La vaste salle était décorée avec beaucoup de goût. Et il était évident que les organisateurs, inspirés par un patriotisme de bon aloi, avaient voulu exprimer d'une façon concrète le sentiment aussi universelle que sincère qui anime notre intelligente jeunesse à l'égard du Carillon Sacré Cœur.

Au-dessus de l'estrade, au centre, se lisait en lettres d'or la belle devise de la Société Saint-Jean-Baptiste des Externes du Petit Séminaire : *Nos Institutions, notre Langue et nos Lois*. A droite de l'inscription, un grand drapeau canadien-français (le champ de la glorieuse bannière de Carillon, armorié du Sacré Cœur enguirlandé de feuilles d'érable) ; à gauche un beau drapeau du Pape ; de chaque côté de ces deux étendards, un drapeau anglais ; aux deux extrémités les belles bannières de la Société Saint-Jean-Baptiste du Petit Séminaire ; enfin, comme décoration supplémentaire, quatre jolis petits fanions tricolores.

Cette décoration devrait servir de modèle dans toutes nos démonstrations patriotiques et religieuses. Au point de vue du goût, elle est irréprochable ; et au point de vue canadien français, elle dit avec éloquence qu'il est temps de *nationaliser* notre patriotisme.

(1) *Essais sur la littérature canadienne*, par l'abbé C. Roy. 376 pages. Québec, Librairie Garneau, 6 rue de la Fabrique.

PETIT COURRIER

(Réponses)

A M^{LE} A. D.—« *Peu s'en faut qu'elle ne supprime ce qu'elle a voulu dire.* »—Le verbe *falloir* étant impersonnel, il donne lieu à un gallicisme. Pour rendre compte grammaticalement ou logiquement d'une phrase renfermant un gallicisme, on la traduit de façon à rétablir l'ordre grammatical sans nuire au sens : « *Elle supprime presque ce qu'elle a voulu dire.* » Deux propositions : 1° *Elle supprime presque ce :* Principale ; 2° *qu'elle a voulu dire :* Compl. dét. de ce. (Voir *L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique* qui vient de paraître chez J.-A. Langlais & Fils, Québec).

Quant aux bornes du Canada, se contenter de faire apprendre sur la carte : Borné au nord par l'océan Arctique et la baie de Baffin ; à l'est, par le détroit de Belle-Ile, le golfe Saint-Laurent et l'océan Atlantique ; au sud par les Etats-Unis ; à l'ouest par l'océan Pacifique.

A M^{LE} B. F.—1° Voir *Le Canada Ecclésiastique* de Cadieux et Derome.—2° Consulter un des Almanachs publiés dans la province de Québec.—3° Dans l'analyse grammaticale on distingue les compléments du nom (déterminatif et explicatif), le complément de l'adjectif (ex. : *utile à sa famille*), les compléments du verbe (*direct, indirect et circonstanciel*). (Voir *l'Analyse grammaticale et l'Analyse logique* , aux brevets, à l'Ecole normale et à l'Ecole primaire, intermédiaire et supérieure. J.-A. Langlais & Fils, éditeurs, Québec.)

A SR ST-E. DE G.—1° *Leur* se met au singulier ou au pluriel, suivant le sens. On reconnaît ordinairement qu'il doit se mettre au singulier si on peut le remplacer par *le* ou *la* , et au pluriel si on peut le remplacer par *les* . Ex. : Paul et son frère sont entrés dans *leur* maison (dans *la* maison d'eux). Tous les habitants du village sortirent de *leurs* maisons. (*des* maisons d'eux).—(*Cours de langue française, 3e année* , page 14.).

2° Seul un chirurgien eût pu dire si « Napoléon possédait deux cœurs humains. »...

3° On doit exiger moins de leçons et moins de devoirs des enfants qui se préparent à la première Communion. Les enfants bien doués peuvent étudier d'autres matières, dans une mesure raisonnable, durant l'année préparatoire à la 1ère Communion.

A UNE INSTITUTRICE.—Les aspirantes au brevet primaire élémentaire ne sont pas interrogées sur l'histoire des Etats-Unis.

A M^{LE} C. F.—Tout ce qui a trait aux assemblées des commissaires d'écoles est régi par le *Code scolaire* . Pour le cas qui vous occupe voir les articles 206, 207, 208, 209, 210, 211.

A M^{LE} M. D.—Vous avez bien raison, les institutrices ne devraient jamais s'engager à faire balayer et laver les classes, à moins que la commission scolaire n'ajoute un montant raisonnable au traitement du titulaire.

A M^{LE} L. G.—Vous avez raison, les Institutrices sont souvent cause de leurs misères. Qu'elles ne se nuisent pas les unes aux autres, qu'elles ne s'engagent pas *au rabais* , en un mot, qu'elles aient plus d'esprit de corps, et leur sort s'améliorera certainement. Il y a encore des municipalités qui paient *peu* et *mal* les institutrices : ces municipalités devraient rougir de leur conduite.

Louis XVI, Marie-Antoinette et la révolution de 1789 (1)

En 1779 le F. . . Aronnet (Voltaire) écrivait à un confrère des Loges de France le F. . . d'Holbach, je crois : « Dans 10 ans DIEU VERRA BEAU JEU ! ». Cette lettre figure aussi dans la *correspondance* de Voltaire.

*
* *

LES CONVENTS DE 1785

Le 15 février 1785—quatre ans avant la date fixée d'avance pour l'explosion révolutionnaire quelques mois avant le Convent de Francfort—un *Convent* maçonnique international eut lieu à Paris. « C'est là, dit Deschamps, que fut résolue la Révolution française et sa propagation dans l'Europe, c'est là que son plan, jusqu'au régime républicain devait la couronner, fut arrêté ! !... Deschamps cite à l'appui : les *Mémoires biographiques littéraires et politiques de MIRABEAU*, tome II, p. 249 ;—BARRUEL (un contemporain) *Mémoire pour servir à l'histoire du jacobinisme* tome IV, ch. 11 ;—le *tableau alphabétique de la correspondance du Grand Orient de France* et l'ouvrage du F. . . Clavel : *Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, p. 120—196 ; enfin le *Monde Maçonnique de Paris* (Recueil secret) de 1872.

Il faut ajouter à ces sources historiques les *Mémoires du Comte de Haugwetz*, conseiller intime du roi de Prusse (1822). Mémoires présentés au Congrès de Vérone, tenu par les chefs d'Etat pour résister au complot maçonnique. Ils ont été publiés à Berlin, en allemand, en 1840 dans l'ouvrage intitulé : *Dorrows's Denkschriften und Briefen Zur Charakteristik der Welt und Litteratur* (*Mémoires de Dorrow et Lettres sur les Caractéristiques des Lois et de la Littérature*).

Le comte de Haugwetz qui avait été franc-maçon des grades supérieurs, accompagnait le roi de Prusse au Congrès de Vérone. « Dès 1777, déclara à Vérone le comte de Haugwetz : j'acquis la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et en 1789, la Révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs avaient été résolus en Loges, non seulement alors, mais était le résultat de ces associations et de leurs serments. »

Cet extrait des Mémoires de Haugwetz est cité dans le très remarquable ouvrage, tout récent, de Mgr H. de Lassus : le *Problème de l'Heure présente*, tome Ier, p. 86 (2).

Il faudrait enfin ajouter à ces citations des documents maçonniques sans nombre révélés, où les Loges se vantent (secrètement) d'avoir organisé toute la Révolution y compris la mort de Louis XVI et la Terreur de 1793. Cela me conduirait beaucoup trop loin...

*
* *

LOUIS XVI SAVAIT TOUT !

Voulez-vous me permettre de reproduire encore l'extrait suivant du *Problème de l'Heure présente*, tome Ier, page 87.

« L'influence illuministe qui s'était exercée au *Convent* de Wilhelmsbad se continua à celui de Francfort, en devenant plus précise, en se rapprochant de la *période d'action*.

« Immédiatement après les deux convents, les FF. . . émissaires de l'Illuminisme, se mirent en route, en qualité de *nobles étrangers*, parcourant le beau pays de France.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de février 1907.

(2) 2 vol. in-8, 422 et 472 pages. *Société d'Augustin*. Desclée DeBrouwer et Cie, éditeurs, Paris, 30 rue St-Sulpice. Lille, 41 rue du Metz. Bruxelles, 52 rue de la Montagne. Prix : 11 francs 50.

visitant quelquefois les Loges, feignant de les ignorer en d'autres cas, ne se compromettant pas, choisissant les FF... à initier (au complot tramé à Francfort, N. B.) Ils avaient soin, suivant la règle de Weishaupt de n'admettre à l'illuminisme (c'est-à-dire au Maçonnerie des grades supérieurs) que des FF... déjà affiliés à la F... Maçonnerie ordinaire (Rite bleu symbolique et Rite Ecossais rouge N. B.)

« La police royale n'ignorait rien ! Le baron de Breteuil qui en eut la charge pendant toute cette période recevait de ses agents des rapports très circonstanciés... Ces agents s'étaient fait initier à l'illuminisme, à toutes les conjurations, à tous les dessous... En 1793, lorsqu'il fut trop tard, Louis XVI disait tristement : « JE SAVAIS TOUT DEPUIS ONZE ANS » !... »

Le malheureux roi de France, n'avait pas voulu croire au succès du complot maçonnique en France. Il vit clair à la veille de porter sa tête sur l'échafaud !...

*
* *

Mais ce ne fut pas tout.

Au dernier congrès international des Loges qui eut lieu à Francfort en 1785, l'assassinat de Louis XVI fut décidé définitivement et la date de 1789 fut arrêtée pour le commencement de la Révolution.

Maurice Talmeyr, dans son livre : *la Franc-Maçonnerie et la Révolution française*, p. 31 (1) rapporte la déclaration suivante, faite le 7 avril 1825 par le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, dans une lettre publique adressée à M. Robinet de Clery :

« Il y eut, à Francfort, une assemblée de franc-Maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la Société secrète, délégués de la Loge de Besançon : MM. de Raymond, Inspecteur des Postes, et Maire de Boulogne, président du Parlement de Besançon. Dans cette réunion de Francfort le meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus. MM. de Raymond et de Boulogne revinrent consternés en promettant de ne jamais remettre les pieds dans une Loge et de se garder le secret ! Le dernier survivant l'a révélé à M. Bourgon. Je l'ai beaucoup connu et pendant bien longtemps... »

LES REMORDS D'UN F... COMPLICE

Toute la vérité sur les origines maçonniques de la Révolution de 1789, tient dans l'extrait suivant des *Mémoires de Barruel*.—un contemporain qui connaissait parfaitement les hommes, les faits, les auteurs de la Révolution. Cet extrait je l'emprunte au livre de M. M. Talmeyr : *La Franc-Maçonnerie et la Révolution française* (p. 20 :)

«... En 1789, entre les atrocités de la prise de la Bastille (événement réglé d'avance en Loges IV B.) et celles des massacres d'octobre, un M. Leroy, lieutenant des chasses royales, s'écriait avec des sanglots, dans un dîner raconté par Barruel, et qui avait lieu chez M. d'Angevilliers, intendant des bâtiments du Roi :

« J'étais le secrétaire du Comité à qui vous devez cette Révolution et j'en mourrai de douleur et de remords. Ce comité se tenait chez le baron F... d'Holbach. Nos principaux membres étaient d'Alembert, Turgot, Condorcet, Diderot, la Harpe et ce Lamoignon qui s'est tué dans son parc... (Tous FF..., MM..., N. B.) la plupart de ces livres que vous avez vus paraître depuis longtemps contre la Religion, les mœurs et le gouvernement du Roi, étaient notre ouvrage et nous les envoyions à des colporteurs qui les recevaient pour rien, ou presque rien, et les vendaient au plus bas prix.

« Voilà ce qui a changé ce peuple et l'a conduit au point où vous le voyez aujourd'hui !... Oui, j'en mourrai de douleur et de remords ! »... »

(1) 1 vol. in-12, 94 pp. Paris, Librairie académique Perrin et Cie. Prix : 60 centimes.

LES CONFIDENCES DU F. . . DE VIRIEU

« Ce que l'on sait aussi, continue Maurice Talmeyr, et avec certitude, c'est que la réunion maçonnique de Wilhemsbad, en 1782, avait eu un épilogue dans le genre des révélations désespérées du malheureux M. LeRoy.

« Le comte de Virieu, sur qui les FF. . . « Illuminés », avaient cru pouvoir compter, et qui avait fait partie de la délégation française (à Wilhemsbad) revenait terrifié de ce congrès, déclarant quitter la secte et disait en 1782 au baron de Gilliers :

« JE NE VOUS RÉVÉLERAI PAS CE QUI S'EST PASSÉ (1). Ce que je puis vous dire seulement c'est que tout ceci est autrement sérieux que vous ne le pensez. La conspiration qui se trame est si bien ourdie qu'il sera pour ainsi dire impossible à la Monarchie et à l'Église d'y échapper. »

*
**

Et dire que si les FF. . . LeRoy, de Reymond, de Bouligney, de Virieu et bien d'autres, au lieu de garder lâchement le secret, avaient eu la courage de tout révéler, avec preuves, à l'appui, à l'infortuné Louis XVI qui ne voulait pas croire les rapports des agents de la police royale, peut-être lui auraient-ils enfin ouvert les yeux ! Peut-être que le complot maçonnique et anarchiste de 1789-1793 aurait été déjoué et les conspirateurs exécutés !...

*
**

LA CONFESSION DU F. . . ABEL

Il me reste, à citer encore l'extrait suivant du *Problème de l'Heure présente*, tome I, page 87 :

« Enfin tout récemment dans les premiers jours de mars 1898... le R. P. Abel, Jésuite de grande renommée en Autriche, dans l'une de ses conférences données à Vienne, à l'occasion du Carême, a dit :

« En 1785 il y eut à Francfort une réunion extraordinaire de la *Grande Loge Eclectique* (c'est-à-dire des délégués choisis des Loges des grades supérieurs N. B.). Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI, roi de France et de Gustave, roi de Suède :

« Cet homme s'appelait *Abel*. C'était mon grand père ! »

« Un journal Juif, la *Nouvelle Presse Libre*, ayant reproché à l'orateur d'avoir ainsi déconsidéré sa famille, le P. Abel, dit à la conférence suivante :

« Mon père, en mourant, m'a marqué, comme sa dernière volonté, que je m'appliquerais à réparer le mal que lui et nos parents avaient fait. Si je n'avais pas eu à exécuter cette prescription du testament de mon père, daté du 31 juillet 1870, je ne parlerais point comme je l'ai fait. »...

L. HACAULT.

(1) *Souvenirs du comte de Virieu*, par le marquis Costa de Beauregard, p. 44.

Les instituteurs congréganistes dans Ontario

Une loi importante, qui vise les Frères et les Sœurs enseignant dans Ontario, a été adoptée par la Législature de Toronto. Afin de diminuer l'odieux de la décision du Conseil privé, la Législature d'Ontario a résolu ce qui suit :

« Le ministre de l'Instruction publique est autorisé à accorder des certificats permanents d'enseignement professionnel aux personnes faisant partie de communautés enseignantes qui, à la date du 1er juillet 1907, n'auront pas moins de 7 ans d'expérience, dont cinq dans Ontario, à la condition que la compétence de telles personnes soit attestée par l'Inspecteur provincial.

« Un certificat de troisième classe pourra être accordé aux mêmes instituteurs religieux qui, à la même date, auront trois ans d'enseignement, mais ces instituteurs devront, avant septembre 1909, se munir du diplôme académique, au moyen de cours de vacances que le gouvernement se propose d'établir. »

Voilà pour les anciens instituteurs congréganistes. Mais les Sœurs et les Frères qui enseignent seulement depuis deux ans, depuis un an, et les futurs religieux, qu'adviendra-t-il d'eux ? Ils devront passer par l'école normale neutre, pratiquement protestante, si des écoles normales catholiques ne sont pas accordées à brève date à nos compatriotes de la province voisine.

Ce que le gouvernement de Toronto a fait adopter est certainement un adoucissement à l'état de choses récemment établi, mais il n'en reste pas moins acquis, que dans bien des cas, les Instituteurs congréganistes seront tenus de solliciter leur brevet ou certificat, d'autorités protestantes. Ce n'est pas de cette façon que les instituteurs protestants sont traités dans la province de Québec.

Pour le drapeau

Un incident assez récent a prouvé, sans blesser personne, combien les tenants d'un drapeau canadien-français ont raison de rester fidèles au Carillon-sacré-Cœur, si populaire aujourd'hui.

Nous laissons parler *L'Union des Cantons de l'Est* :

« La *Marseillaise* a été jouée dans un théâtre de Londres, en l'honneur de Sir Wilfrid Laurier. « L'intention était excellente, dit la *Presse*, mais la *Marseillaise* est un chant qui n'a aucun rapport avec notre histoire nationale.

« C'est un chant né de la Révolution, et nos souvenirs français sont antérieurs à cette époque. »

« Nous sommes de son avis : mais la *Gazette* dit avec raison que si la *Marseillaise* n'est pas un chant national pour les Canadiens français, elle ne voit pas pourquoi le même journal arbore le drapeau tricolore.

« La *Marseillaise* et le Tricolore sont deux enfants de la Révolution française. Cette remarque de la *Gazette* ne s'applique qu'à un petit nombre de Canadiens, car la majorité arborent maintenant le vieux drapeau français, le drapeau Carillon, non par un sentiment hostile à la France, mais parce qu'ils veulent être logiques. Le drapeau de Carillon porte en ses plis toutes les gloires de la France de nos pères.

« Il dit quelque chose à notre cœur.

« Nous allons avoir l'occasion de l'arboreur de nouveau. Avec les beaux jours, voici venir la visite épiscopale, la Fête-Dieu, la Saint-Jean-Baptiste. Arborons-le ce drapeau qui répond si bien à notre idéal religieux et national. »

Qu'il soit bien compris que nous favorisons le Carillon-Sacré-Cœur comme drapeau national des Canadiens français et non comme drapeau politique. Notre drapeau politique, c'est le drapeau du Canada : le drapeau anglais aux armes des provinces.

Nous comptons bien sur le patriotisme des instituteurs et des institutrices et des communautés enseignantes pour faire aimer et répandre de plus en plus le Carillon Sacré-Cœur.

Il est permis d'être en faveur d'un drapeau bien à nous, taillé dans notre propre étoffe du pays, sans blesser les tenants du tricolore, dont nous respectons les opinions.

L'action catholique

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a publié une lettre pastorale d'une grande importance : *Sur l'Action catholique et en particulier sur l'Œuvre de la presse catholique*.

Après avoir rappelé les enseignements de Léon XIII et de Pie X et développé avec ampleur, clarté et fermeté son projet d'Action catholique, Mgr Bégin règle et ordonne ce qui suit :

« 1° L'Action sociale catholique est établie dans le diocèse de Québec. Elle a pour objet d'unir d'abord dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique. Elle doit aussi grouper toutes les œuvres sociales catholiques déjà existantes et se préoccuper d'en créer de nouvelles selon que le pourront permettre l'occasion, les circonstances et ses ressources. Elle suscitera et encouragera toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations qui lui paraîtront utiles et aptes à développer et affermir dans nos populations canadiennes le sens de la vie catholique.

« 2° Pour seconder l'Action sociale catholique et lui donner un moyen efficace de se propager et d'exercer partout son influence, l'Œuvre de la Presse catholique est aussi créée dans ce diocèse. Elle devra surtout favoriser par les publications de tous genres d'écrits, dans les revues, journaux, opuscules, la diffusion d'une bonne et saine littérature populaire.

« 3° Un Comité permanent de l'Action sociale catholique, composé de prêtres et de laïques, nommés par l'Ordinaire, et placé sous son autorité, sera chargé de surveiller le fonctionnement de l'œuvre. »

M. l'abbé P.-E. Roy, curé de N.-D. de Jacques-Cartier, Québec, est nommé directeur de l'Action catholique.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDE SUR « LES ANCIENS CANADIENS », par l'abbé Camille Roy. Une brochure extraite des *Mémoires de la Société Royale*.

Voilà l'étude la plus complète, et la plus au point, qui ait jamais été faite sur l'œuvre si canadienne de M. de Gaspé.

MON PREMIER NÉ.—Mélanges par D'Arrioules, Sherbrooke. L'auteur a réuni en un volume plusieurs articles, lettres, etc.

MANUEL PRATIQUE D'HYGIÈNE, ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE, par le Dr J.-G. Paradis.

Petit manuel rédigé avec clarté et simplicité selon les règlements refondus du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

SI FEMME SAVAIT—SI FEMME VOULAIT. *Femme contre Intempérance*. Par le R. P. Hugolin.

La plume de l'Apôtre de la Tempérance, le P. Hugolin, toujours alerte, vient de doter la littérature anti-alcoolique d'une superbe brochure illustrée. La lecture en est agréable, entraînant. Prix : 1 ex. 10 cts ; 12 ex. \$1.00 ; 50 ex. \$4.00 ; 100 ex. \$7.00. Cette brochure devrait être répandue par milliers.

PETITES NOTES

UN CINQUANTENAIRE.—Le 6 mai dernier, les Sœurs de la Congrégation, à Saint-Sauveur, Québec, célébraient le cinquantième anniversaire de l'établissement de leur maison dans cette paroisse. Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame exercent leur zèle à Saint-Sauveur depuis le 16 mai 1856.

INAUGURATION DU MONUMENT LAVAL.—C'est au mois de juillet 1908 que la statue de Mgr de Laval sera dévoilée. A cette occasion, la ville de Québec sera témoin de fêtes extraordinaires.

LE TRI-CENTENAIRE DE QUÉBEC.—Les fêtes du troisième centenaire sont remises à 1909.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC.—Depuis des siècles, le 8 mai de chaque année, Orléans est témoin de fêtes splendides en l'honneur de Jeanne d'Arc. Cette année le succès de ces fêtes a été compromis par le mauvais vouloir du gouvernement maçonnique de France.

RETOUR DE M. PAUL DE CAZES.—Le secrétaire du département de l'Instruction publique de Québec, M. de Cazes, est de retour d'Europe depuis quelques semaines. M. de Cazes est demeuré six mois en France, où vivent encore plusieurs de ses parents.

L'HONORABLE M. GOUIN EN EUROPE.—Le premier ministre de Québec reviendra au Canada dans la première quinzaine de juin. Durant son séjour en Europe, M. Gouin est allé présenter ses hommages à Sa Sainteté Pie X.

UNE CONFÉRENCE SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Le 25 avril dernier, à l'école Montcalm, Montréal, M. le professeur A.-B. Charbonneau a donné une intéressante conférence sur l'Instruction primaire. La séance était présidée par M. le chanoine Dauth, vice-Recteur de l'Université Laval. M. Charbonneau a donné une foule de statistiques intéressantes démontrant progrès dans la moyenne de fréquentation des écoles. L'abolition de la contribution mensuelle a certainement été l'un des facteurs de ce progrès. D'un autre côté le conférencier ne peut s'empêcher de blâmer une certaine mollesse des parents trop faciles à faire manquer la classe à leurs enfants, ou trop peu intéressés à leurs études à la maison. Incidemment il parla du féminisme qu'il accuse de rendre les mères de familles trop absorbées par les choses du dehors pour surveiller convenablement leurs enfants et leur développement intellectuel. Le conférencier aborda aussi d'autres questions intéressantes et fut très applaudi.

MORT DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DES FRÈRES MARISTES.—L'Institut des Frères Maristes a fait une perte douloureuse dans la personne du Rév. Frère Théophile, son supérieur général. Ce religieux distingué est décédé le 19 avril dernier. Les Révérends Frères Maristes établis au Canada voudront bien accepter nos sympathies les plus sincères.

MGR BARIL.—Le Souverain Pontife a récemment conféré à M. le chanoine Baril, vicaire-général du diocèse des Trois-Rivières, le titre de protonotaire apostolique. Nos lecteurs, qui ont appris à connaître et à aimer le nom de M. le chanoine Baril, apprendront cette nouvelle avec plaisir.

LE TOMBEAU DE CHAMPLAIN.—*La Presse* annonce que M. Paul de Cazes, secrétaire du département de l'Instruction publique, a rapporté de Paris (des archives de la Marine) un plan de Québec très ancien sur lequel serait indiqué l'endroit exact du tombeau de Champlain. Nous reparlerons de cette question d'histoire.

« LA LIBRE PAROLE » ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—Nous avons lu avec intérêt, dans *La Libre Parole*, une série d'articles signés *Diavolo* et traitant de l'Instruction publique chez nous.

Une convention d'éducateurs à Londres.—M. G.-W. Parmelee, secrétaire du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique, est parti le 10 mai pour assister à une grande convention des représentants des différents départements d'Éducation dans l'Empire Britannique. M. Parmelee représentera particulièrement la section protestante du Conseil de l'Instruction publique.

« L'objet de cette importante convention, dit la *Presse*, est de discuter les relations à établir entre les écoles primaires et secondaires des colonies anglaises au point de vue impérial et de traiter les moyens d'en arriver à l'uniformité des systèmes d'éducation. »

Nous ignorons si c'est là l'intention des promoteurs de la convention anglaise, mais ce que nous savons bien, c'est que les Canadiens français sont absolument opposés à l'uniformité des systèmes d'éducation, aussi bien entre les différentes colonies de l'Empire qu'entre les différentes provinces de la Confédération.

L'INSTRUCTION PRIMAIRE SOUS L'ANCIEN RÉGIME.—L'article de M. l'abbé Gosselin est forcément remis à la prochaine livraison.

LA FÊTE DE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE.—Le 15 mai dernier, la fête du grand apôtre de l'Instruction primaire a été célébrée avec éclat dans toutes les maisons dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes.

L'ORGANISATION SCOLAIRE EN HOLLANDE.—Avec la prochaine livraison, nous commencerons la publication d'une étude très intéressante sur *L'Enseignement aux Pays-Bas* (Nederland). Ce travail, écrit spécialement pour notre revue par un professeur hollandais distingué, a été traduit, à notre demande, par le R. P. H.-B. Drost, des Pères Blancs d'Afrique.

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction publique

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux clients que le traité d'*Analyse grammaticale* et d'*Analyse logique* de M. le professeur C. J. Magnan a été approuvé à la récente session du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Cet ouvrage, très soigné, est, au point de vue typographique, d'une composition dispendieuse. Nous l'avons fait imprimer sur papier de première classe, et il est relié et couvert avec de l'excellente toile et non cartonné. Un tel manuel durera donc trois fois plus longtemps que certains autres livres de qualité inférieure. Enfin, ajoutons le mérite du livre lui-même, au point de vue de la méthode : ce livre contient en réalité une partie du maître, tout en laissant à l'élève une initiative personnelle suffisante : et l'on comprendra pourquoi nous ne pouvons vendre cet ouvrage à bas prix, attendu qu'il nous coûte cher. D'ailleurs, il est assez rare que les manuels classiques s'achètent à l'unité. D'ordinaire, nous les vendons à la douzaine ou au cent, à des conditions spéciales.

A l'unité, 50 cts ; franc de port, 55 cts.

A la douzaine, \$5.40.

Au cent, *prix spécial*.

J.-A. LANGLAIS & FILS, Éditeur, Québec.

TABLE DES MATIÈRES

(ANNÉE 1906-1007)

	Pages		Pages
PÉDAGOGIE:—La mission de l'école			
primaire, <i>C.-J. Magnan</i>	3	Que fait-on à l'école chrétienne	197
Causerie pédagogique: des punitions	5	Une grave décision	202
Éducation morale, <i>F. Liénard</i>	7	« Traité d'hygiène », <i>G.-E. Marquis</i>	203
Enseignement anti-alcoolique	9	A propos d'éducation d'Etat, <i>C.-J. Magnan</i>	259
Le cinquantenaire des Ecoles normales Jacques-Cartier et Laval....	588	Nos livres classiques, <i>C.-J. Magnan</i> ..	323
...9, 192, 209, 317, 378, 506, 529, 588		Le Surintendant à Rimouski, <i>J.-A. M.</i> ..	326
HYGIÈNE, Dr J.-G. Paradis: La maison d'habitation	9	De la manière de faire une leçon ..	329
Tuberculose et alcoolisme	72	L'enseignement agricole, <i>E. Castel</i> ..	336
Appareils de chauffage	144	A propos d'écoles nationales, <i>C.-J. Magnan</i>	387
La vilaine habitude de cracher partout	201	Ecoles nationales	391
Un préjugé à combattre	271	De la sincérité en éducation	393
Des soins de la bouche	335	L'agriculture à l'école	394
L'hygiène au printemps	396	La loi du fonds de pension	395
A propos du Carême	456	Notre chant national	395
Guerre à l'alcoolisme	523	Contre la réforme de l'orthographe, <i>C.-J. Magnan</i>	451, 515
L'enseignement anti-alcoolique à l'école: conférence par le <i>R. P. Hugolin</i>	11	Observations et réflexions, <i>G.-E. Marquis</i>	457
L'école primaire et la désertion du sol, <i>C.-J. Magnan</i>	67	De la méthode dans l'enseignement ..	521
Conseils pratiques sur l'étude de la grammaire	68	<i>M. N. Lacasse, C.-J. Magnan</i>	525
Le patriotisme à l'école, <i>A. Lesage</i>	70, 134, 198	A propos d'école modèle, <i>G.-E. Marquis</i> ,	527, 583
L'éducation pratique des filles, <i>H. Marion</i>	73	L'enseignement anti-alcoolique à l'école, <i>C.-J. M.</i>	564
L'histoire du Canada à l'école primaire, <i>C.-J. Magnan</i>	131	Réflexions à l'occasion du mois de juin, <i>C.-J. Magnan</i>	579
La crise de l'histoire à l'école primaire en France	133	Choses de France	581
Les belles et bonnes leçons	137	Organisation politique, administrative et ecclésiastique	582
Économie et épargne, <i>C.-J. M.</i>	138	L'Instruction publique dans Ontario ..	582
Lettre Brésilienne, <i>P.-B. de Boucherville</i>	138	TRIBUNE PÉDAGOGIQUE:—L'enseignement agricole	
La curiosité des enfants, <i>Fénelon</i> ..	140	Des punitions	73
Les devoirs à domicile, <i>C.-J. Magnan</i>	195	Préparation des classes	74
		L'enseignement de la lecture	74
		La leçon de sciences à l'école primaire	207
		La leçon orale	208

	Pages		Pages
LE MOUVEMENT SCOLAIRE A L'ETRANGER		<i>Dallaire</i>	220
En France	91, 224	Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire, <i>le chanoine H. Baril</i> ,	262, 339, 398
En Allemagne	93	Le travail, <i>J.-P. LaBarre</i>	468
En Angleterre	93, 225	Le professeur en classe, <i>A Goulet</i>	469, 533
Aux Etats-Unis	94	Résumé d'un rapport de M. l'abbé Perrier	586
Iles Gilbert, Océanie	223	METHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, <i>H. Nansot</i>	
Japon	225	20, 145, 210, 273, 347, 412, 471, 537, 589	
Suisse	225	Arithmetic, <i>J. Ahern</i>	22, 98, 147, 213, 275, 349, 414, 473, 539, 594
Pologne	226	La géographie à l'école primaire, <i>H. Nansot</i>	94
Chine	226	LEÇONS DE CHOSES: La ventilation, <i>C. de Labonnefon</i>	
DOCUMENTS OFFICIELS:—Liste des élèves diplômés aux Ecoles normales: Laval			97
	36	Le blé, <i>Frs Liénard</i>	152
Jacques-Cartier	37	Le pain, <i>Frs Liénard</i>	152, 215, 278
Primes aux Institutrices: 1904-1905	90, 160, 222, 281	Le thé, <i>Frs Liénard</i>	417
BUREAU CENTRAL: Session de juin 1906		Les nuages	475
	38	L'eau	475
Liste des candidats diplômés (session 1906): Élémentaire	84	La Goutte d'eau	477
Modèle et Académique	155	Le café, <i>Frs Liénard</i>	541
Circulaire du Secrétaire	466	Le chocolat, <i>Frs Liénard</i>	591
COMITÉ CATHOLIQUE: Session de septembre 1906		Histoire naturelle	100
	124	Rédaction géographique	101
Session de mai 1907	622	Histoire de l'Eglise	149
Circulaire du Surintendant: Histoire du Canada	226	Anglicismes ... 191, 350, 478, 536, 597	
Rapport du Surintendant	461, 529, 619	Analyse littéraire	217, 280
Une décision importante	624	Composition d'élève, <i>Joséphine</i>	545
DOCUMENTS SCOLAIRES:—Association des Instituteurs catholiques de Québec		Enseignement patriotique	596
	27, 406	PETITE CHRONIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES	
Association des Instituteurs de Montréal	28, 409		10, 141, 346
Association des Institutrices catholiques de Québec	31, 318, 536, 624	QUESTIONS PROFESSIONNELLES:—Au sujet du Fonds de pension	
Association des Institutrices catholiques de Montréal	446, 534		2
Conférences pédagogiques du diocèse des Trois-Rivières	34, 79, 83	DIVERS:—Le portrait du pape	
Conférences au couvent de la Congrégation N.-D.	35		2
Mémoire des Inspecteurs d'Ecoles ..	76	Avis	4
Le parler français à l'école primaire, <i>A. Rivard</i>	154	Nouveaux livres: « Le Canada—Les deux races »	18
L'horticulture à l'école primaire, <i>O.-E.</i>		« Papineau »	19
		Tableaux noirs et tableaux verts, <i>B. Lippens</i>	25
		L'école ménagère de St-Pascal	25
		Ne soyons pas trop ambitieux	66
		Education et instruction	66
		Feu M. Joseph Létourneau	74
		A la mémoire d'un instituteur patriote	130

Pages	Pages		
Punitions corporelles et devoirs à la maison	130	<i>Cours moyen</i> : Dictées	42, 104, 165, 229, 286, 354, 423, 481, 548, 600
La sainte Figure de Jésus	130, 188	Dictées supplémentaires	43, 107, 167, 231, 289, 355, 423, 483, 550, 603
Tableaux Lippens	142	Analyse	108, 168, 287
<i>Vers le passé</i> : Au temps de la Mère Bourgeoise	142	Récitations	44, 105, 166, 230, 289, 355, 423, 482, 549, 601
Le Dr Labrie	205	Invention	549
Les fondatrices des Sœurs de l'Assomption	270	Rédactions	44, 106, 167, 231, 288, 356, 423, 483, 550, 602
Les Ursulines, <i>Laure Conan</i>	322	<i>Cours supérieur</i> : Dictées	45, 108, 168, 232, 290, 356, 426, 484, 551, 604
Les Sœurs de la Congrégation, <i>L. Conan</i>	397	Dictées supplémentaires	47, 110, 170, 172, 235, 295, 360, 426, 488, 555, 607
Diverses communautés, <i>Laure Conan</i>	460	Analyse	46, 108, 168, 232, 291, 294, 295, 357, 426, 485, 487, 552, 605
Les primes d'encouragement, <i>Joséphine Samson</i>	206	Récitations	48, 111, 171, 234, 292, 359, 426, 462, 487, 554, 606
Où en est la réforme de l'orthographe	206, 384, 386	Compositions	48, 112, 172, 235, 293, 359, 487, 554, 605
Vocation du peuple Canadien français, <i>Mgr L.-A. Paquet</i>	218	Vocabulaire	49, 294, 360, 553
Une aide aux Institutrices	161	ENSEIGNEMENT SPÉCIAL:—Hygiène	49, 239, 299, 364
Une appréciation d'Ontario	194	<i>Anti-alcoolisme</i> : Analyse.	49, 491, 557
Québec et Ontario	194	Rédaction	557, 608
A propos de colonisation	219	Dictées. 49, 113, 174, 237, 362, 491, 557	
Utilité de l'étude, <i>Fleury</i>	258	Histoires	237, 297, 432, 491
Ouvrage pédagogique	283	Problèmes	113, 174, 237, 297, 363, 431, 492, 557, 608
Une nouvelle carte du Canada	322	Agriculture	114, 175, 238, 298, 363, 430, 489, 558, 609
A propos d'une prime viagère	322, 386	Problèmes agricoles	55, 114, 175, 238, 289, 363, 430, 489, 490, 559, 609
Cause de Béatification de Marie de l'Incarnation	450	<i>Histoire naturelle</i>	240, 300
Une autre cause de Béatification	450	<i>Enseignement ménager</i>	240, 300, 365
Souvenirs intimes	450	MATHÉMATIQUES: Arithmétique	50, 115, 176, 241, 301, 366, 433, 492, 559, 610
P.-J.-O. Chauveau	514	Géométrie	57, 183, 249, 308, 440, 499, 617
Le Pape	514	Algèbre	56, 182, 248, 307, 439, 499, 616
Avis importants	522, 597	LANGUE ANGLAISE:	58, 184, 250, 309, 373, 440, 500, 618
SOUVENIRS HISTORIQUES	2, 66, 130, 194, 258, 322, 386, 450, 514, 578	Répartition	251, 310
ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse	40, 102, 162, 227, 284, 351, 420, 479, 546, 598	Comptabilité	615
LANGUE FRANÇAISE: <i>Cours élémentaire</i> : Dictées	40, 102, 162, 227, 285, 352, 420, 479, 546, 598	LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:	
Récitations	41, 103, 164, 228, 286, 353, 422, 480, 547, 598	Revue mensuelle	59, 121, 190, 253, 319, 376
Invention	421, 547	Témoignages encourageants	60
Rédactions	42, 103, 164, 228, 286, 353, 422, 480, 548, 600	Chronique scolaire, 61, 187, 255, 446, 575	
Analyse	104, 164, 481	Règlements Refondus du C. C.	61, 283

Pages	Pages
Bibliographie, 62, 128, 254, 316, 380, 626, 634	Portraits historiques 618
Aux prières 63, 122, 256, 320, 504	Charlesbourg, <i>J.-E. Roy</i> 625
La loi de séparation 63	Bibliographie: <i>L'Analyse de M. Magnan, Adj. Rivard</i> 626
Retour de Rome 63	Témoignages encourageants 626
La région du Lac St-Jean 63, 127, 186, 381, 447, 500	Les exercices corporels, <i>Dr J.-G. Paradis</i> 627
Le 15e congrès des Américanistes 123, 189, 255	« Essais sur la littérature canadienne, » <i>C.-J. M.</i> 628
Histoire du Canada 127, 252, 373	A propos de drapeaux 628
Nominations 127, 194	Petit courrier 629
Le drapeau canadien-français 185	Les Institutions congréganistes dans Ontario 633
Souvenez-vous des morts, <i>Lamenais</i> 186	Pour le drapeau 633
Histoire du Canada (chronologie) 186, 254, 383	L'Action catholique 634
Correspondance 192, 381	Petites notes 635
Le Fort Chambly 252	Ouvrage approuvé 636
Le Pape et la France, <i>C.-J. M.</i> 311	
Le Surintendant à l'École normale de Rimouski 311	ILLUSTRATIONS:—Le chevalier de Bienville 1
Réminiscence du foyer natal, <i>l'abbé J.-Roch Magnan</i> 312	Le comte de La Galissonnière 66
Louis XVI, Marie Antoinette et la Révolution 314, 382, 630	Tecumseh 129
Au Parler français 315	Charles Lemoyne 193
Enseignement agricole 317	Le Fort Chambly 252
Le petit Jésus chassé par Santa Claus 319	Le chevalier L. de Beaujeu 257
Un instituteur député 319	Groupe d'Instituteurs 269
Nouveautés pédagogiques 374, 444	L'honorable M. E. G. Alain Chartier de Lotbinière 321
La réforme de l'orthographe 384	Colbert 385
École normale Laval: Souvenirs intimes, <i>Ernest Gagnon</i> ... 441, 501, 565	Un rameau d'arbre à thé 417
Héroïsme d'une institutrice 505	Le dimanche de l'homme sobre 432
Nos livres classiques 505	Le dimanche du buveur 432
Vient de paraître 505, 572	Le Vieux-Château (Québec) 442
Pie X 569	Sir E.-P. Taché 449
L'Instruction primaire au Canada sous le régime français 573	Une érablière 484
Le Monument Laval 573	Le Château Ramesay 507
Témoignages professionnels 573	P.-J.-O. Chauveau 513
Prière de l'enfant (1re Communion) 574	Napoléon Lacasse 526
Une bonne œuvre 574	Rameau et grain de café 542
Demandes de renseignements 618	S. S. Pie X 569
	Saint-Pierre de Rome 570
	L'honorable Toussaint Pothier 577
	L'École normale Jacques-Cartier ... 588
	Branche de cacaoyer 592